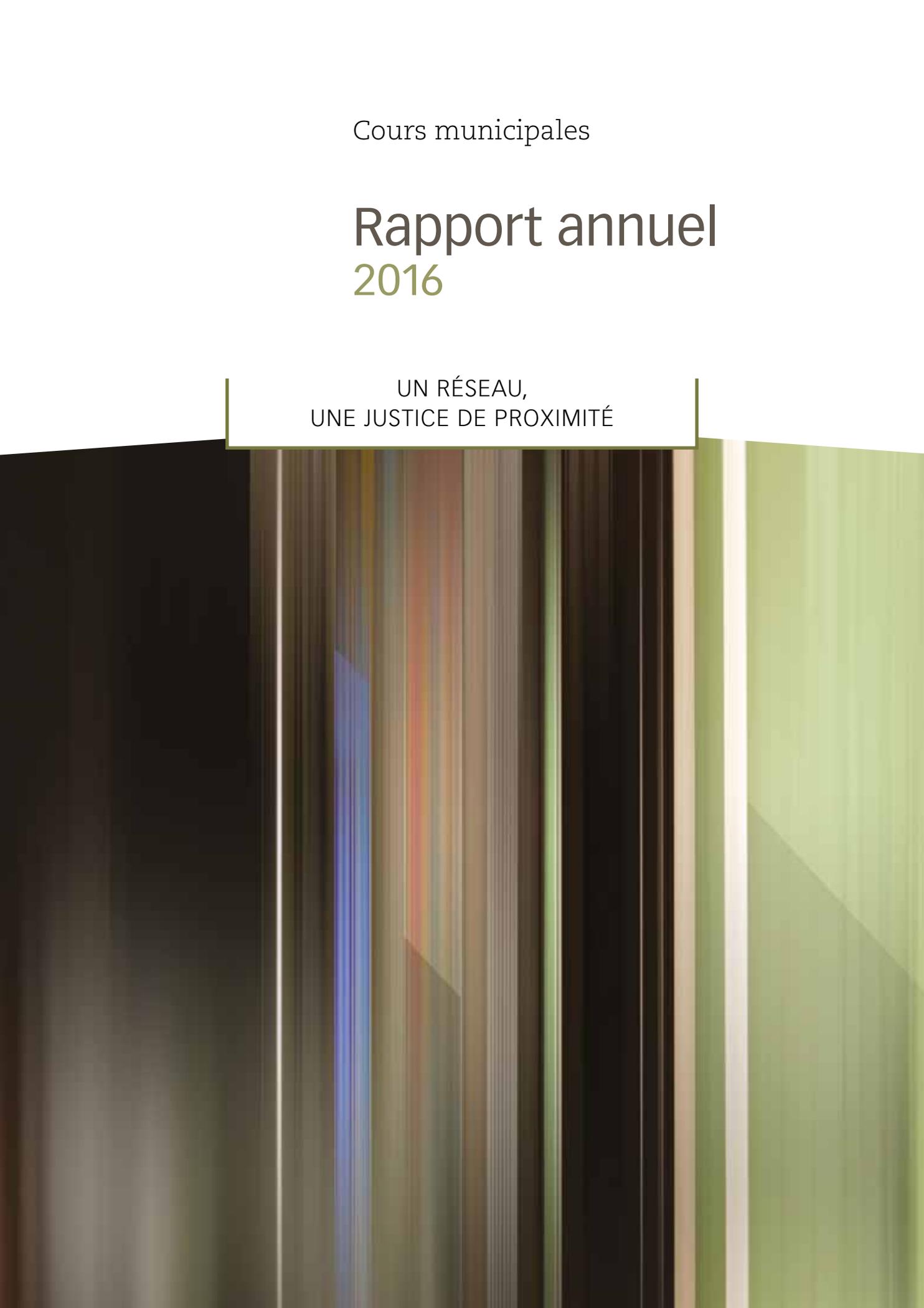


Cours municipales

# Rapport annuel 2016

UN RÉSEAU,  
UNE JUSTICE DE PROXIMITÉ



Cours municipales

# Rapport annuel 2016

Ce Rapport annuel représente  
l'état de la situation au 31 décembre 2016.

Cette publication a été rédigée et produite par  
le Bureau du juge en chef adjoint de la Cour du Québec,  
responsable des cours municipales  
300, boulevard Jean-Lesage, bureau 5.15  
Québec (Québec) G1K 8K6  
Téléphone : 418 649-3628

La version électronique du rapport  
peut être consultée sur le site Internet du ministère de la Justice  
([www.justice.gouv.qc.ca/francais/tribunaux/munic.htm](http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/tribunaux/munic.htm))

Un certain nombre d'exemplaires  
de cette publication a été imprimé.  
Pour commander un exemplaire, communiquez avec  
le Bureau du juge en chef adjoint de la Cour du Québec,  
responsable des cours municipales.  
Téléphone : 418 649-3628 — Télécopieur : 418 650-7994

Dans le présent document, le masculin  
est utilisé sans aucune discrimination  
et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Cour du Québec, 2017

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2017

ISBN : 978-2-550-79431-8 (imprimé)

ISBN : 978-2-550-79441-7 (PDF)

## TABLE DES MATIÈRES

5	<a href="#"><u>Le mot du juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales</u></a>
6	<a href="#"><u>Les cours municipales au Québec</u></a>
7	<a href="#"><u>Un tribunal de première instance</u></a>
7	<a href="#"><u>L'organisation des cours municipales</u></a>
8	<a href="#"><u>Le personnel du cabinet du juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales</u></a>
9	<a href="#"><u>Les juges municipaux</u></a> <a href="#"><u>Les nominations au cours de l'année</u></a> <a href="#"><u>Les départs à la retraite</u></a>
15	<a href="#"><u>Les juges en situation de gestion</u></a>
16	<a href="#"><u>Les compétences des cours municipales</u></a>
16	<a href="#"><u>Le nombre de dossiers entendus dans les cours municipales</u></a>
17	<a href="#"><u>Les juges et le perfectionnement</u></a>
18	<a href="#"><u>La spécificité de certaines des cours municipales</u></a> <a href="#"><u>La cour municipale de la Ville de Laval</u></a> <a href="#"><u>La cour municipale de la Ville de Montréal</u></a> <a href="#"><u>La cour municipale de la Ville de Québec</u></a> <a href="#"><u>La cour municipale de la Ville de Gatineau</u></a> <a href="#"><u>La cour municipale de la Ville de Longueuil</u></a>
28	<a href="#"><u>Le personnel de la Cour</u></a>
28	<a href="#"><u>La Conférence des juges municipaux du Québec</u></a>
30	<a href="#"><u>La Conférence des juges municipaux à titre exclusif du Québec</u></a>
31	<a href="#"><u>ANNEXE 1 – Les municipalités qui bénéficient des services d'une cour municipale</u></a>
36	<a href="#"><u>ANNEXE 2 – Statistiques des dossiers traités dans les cours municipales</u></a>



LE MOT DU JUGE EN CHEF ADJOINT  
DE LA COUR DU QUÉBEC,  
RESPONSABLE DES COURS MUNICIPALES



J'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel 2016, des cours municipales au Québec. Je souhaite que cette publication renseigne les citoyens autant que les membres de la communauté juridique sur les compétences des cours municipales, leurs activités, leur spécificité et leurs juges.

Les cours municipales entendent un volume impressionnant de dossiers tout au long de l'année. Leur spécificité, tant par leurs programmes sociaux rendus disponibles dans certaines cours que par les services rendus aux justiciables, ainsi que leur accessibilité en font des cours de justice de proximité uniques et qui tendent de plus en plus à répondre aux besoins grandissants de la société d'aujourd'hui.

Ce tribunal de première instance est souvent la première expérience que vivra un justiciable au sein de notre système de justice. Dans la grande majorité des cas, ce justiciable ne sera pas représenté par avocat. Les 68 juges municipaux qui siègent dans les 88 cours municipales du Québec sont particulièrement conscients de cette réalité.

Une approche humaine et respectueuse, voilà donc une autre dimension de la justice de proximité qu'on retrouve dans les cours municipales.

Cette année, s'est amorcée une importante consultation gouvernementale visant à commenter différentes propositions touchant aux cours municipales pouvant améliorer le système judiciaire au Québec. Plusieurs commentaires et suggestions ont été soumis par les principaux acteurs et partenaires qui prennent part à l'activité qui se déroule devant les cours municipales. C'est maintenant au gouvernement de les analyser et de proposer des solutions novatrices et efficaces pouvant profiter aux justiciables. Les juges municipaux et moi-même, souhaitons collaborer à la mise en place de celles-ci prochainement dans le but de rendre la justice municipale encore plus accessible, plus diversifiée et mieux adaptée aux besoins émergents.

Bonne lecture!

ANDRÉ PERREAULT

## Les cours municipales au Québec

Les cours municipales ont pour objectif d'assurer une justice de proximité sur tout le territoire québécois et de favoriser ainsi l'accès à la justice pour les citoyens. Elles sont au nombre de 88 et elles fournissent leurs services à 916 municipalités et à une population de plus de sept millions de personnes.

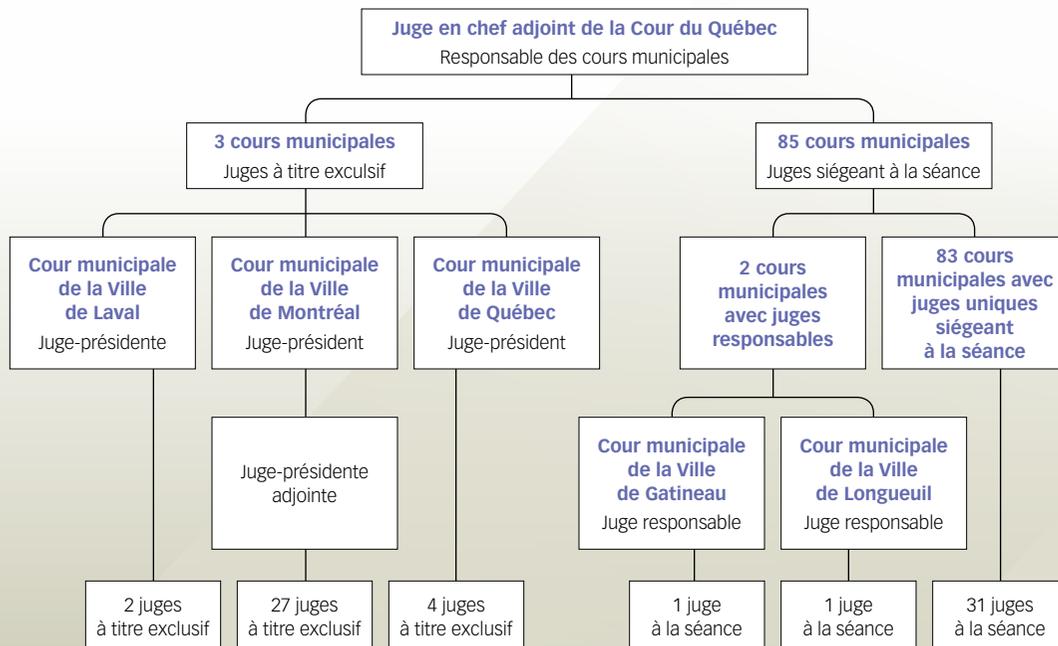
Au Québec, il existe 88 cours municipales au service de 916 municipalités.

L'annexe 1 présente les municipalités qui bénéficient des services d'une cour municipale – (voir page 31).

Dans la grande majorité des cas, une cour municipale qui est établie dans une ville fournit ses services à plusieurs municipalités avoisinantes. C'est le cas de 76 d'entre elles. On parle alors de cours municipales communes.

Une cour municipale locale couvrira exclusivement le territoire de la municipalité. C'est le cas des cours municipales des villes de Blainville, Boisbriand, Gatineau, Laval, Lévis, Longueuil, Mascouche, Montréal, Mont-Tremblant, Québec, Sainte-Thérèse et Sherbrooke.

L'organigramme des cours municipales



L'administration municipale qui prend la décision d'avoir une cour municipale sur son territoire doit adopter un règlement portant sur l'établissement d'une cour municipale. C'est dans ce règlement que sera indiquée l'intention de couvrir exclusivement le territoire de la municipalité ou encore de couvrir un territoire comprenant plusieurs municipalités avoisinantes.

Ce règlement est ensuite soumis à l'approbation du gouvernement. Par la suite, sur la recommandation du ministre de la Justice qui consulte le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le gouvernement peut approuver le règlement ou, selon le cas, l'entente. Le ministre de la Justice donne ensuite avis de cette approbation au juge en chef.

## Un tribunal de première instance

La cour municipale est une institution judiciaire adaptée aux besoins de la communauté. La spécificité de la cour municipale réside dans le fait qu'elle est une cour de justice de proximité. La justice de proximité constitue une décentralisation du système judiciaire québécois en matière pénale, criminelle et civile.

Une autre dimension de la justice de proximité pour une cour municipale se manifeste dans son approche humaine et respectueuse du citoyen. Celui-ci fait l'objet d'un service personnalisé et convivial en raison en grande partie, de la connaissance du milieu par les différents intervenants et de l'existence d'une communication plus étroite et directe. S'ajoute également l'avantage d'avoir des horaires adaptés aux besoins des justiciables, des témoins, des policiers ou des victimes, puisque les cours municipales siègent aussi en soirée pour donner une plus grande flexibilité.

## L'organisation des cours municipales

C'est l'article 24.1 de la [Loi sur les cours municipales](#) qui édicte que les juges qui composent les cours municipales relèvent de l'autorité du juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales. Ce dernier se trouve, quant à lui, sous l'autorité du juge en chef de la Cour du Québec.

Le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, a notamment pour fonctions celles relatives aux politiques générales applicables aux juges municipaux, aux règles de pratique, au respect de la déontologie ainsi qu'au perfectionnement et au soutien des juges dans l'amélioration du fonctionnement des cours municipales.

### **JUGE SUPPLÉANT**

Juge qui agira à titre de juge suppléant dans une cour municipale où siègent des juges à la séance.

### **JUGE PROVISOIRE**

Juge qui agira à titre de juge suppléant dans une cour où les juges exercent leurs fonctions à temps plein et de façon exclusive, soit dans les cours municipales des villes de Laval, Montréal et Québec.

Le juge André Perreault a été nommé le 17 février 2010. Son mandat est d'une durée de sept ans. Il demeurera toutefois en poste jusqu'à la nomination du prochain juge en chef, responsable des cours municipales.

Il a également pour fonction de désigner des juges suppléants ou des juges provisoires pour des remplacements temporaires de juges étant dans l'impossibilité de siéger.

Le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, peut également désigner des juges à titre intérimaire dans une cour où le juge qui y siégeait décède, démissionne, devient incapable ou cesse autrement d'exercer ses fonctions. Il désignera également un juge à titre intérimaire dans une cour municipale nouvellement établie. Ces désignations à titre intérimaire sont en vigueur jusqu'à la nomination par le gouvernement d'un juge pour ces cours.

On compte 22 juges désignés juges à titre intérimaire dans 43 cours municipales réparties sur le territoire québécois. Il faut se rappeler que ces juges sont désignés par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales selon les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi sur les cours municipales à ses articles 41, 42 et 42.1. Ces désignations sont valides tant et aussi longtemps que le gouvernement ne nomme pas un autre juge à ces cours.

Dans 83 des 88 cours municipales, un seul juge est nommé ou désigné. Toutefois, un même juge peut être nommé ou désigné juge intérimaire à plusieurs cours municipales.

### Le personnel du cabinet du juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales

Le juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, peut compter sur la collaboration d'une adjointe exécutive, qui est aussi avocate, au bureau de Québec, d'une secrétaire principale au bureau de Montréal et d'une technicienne en administration également au bureau de Québec.



DE GAUCHE À DROITE  
 Madame Héléne Masson  
 Secrétaire principale  
 M<sup>re</sup> Julie Bussièrès  
 Adjointe exécutive  
 Madame Manon Trudel  
 Technicienne en administration

## Les juges municipaux

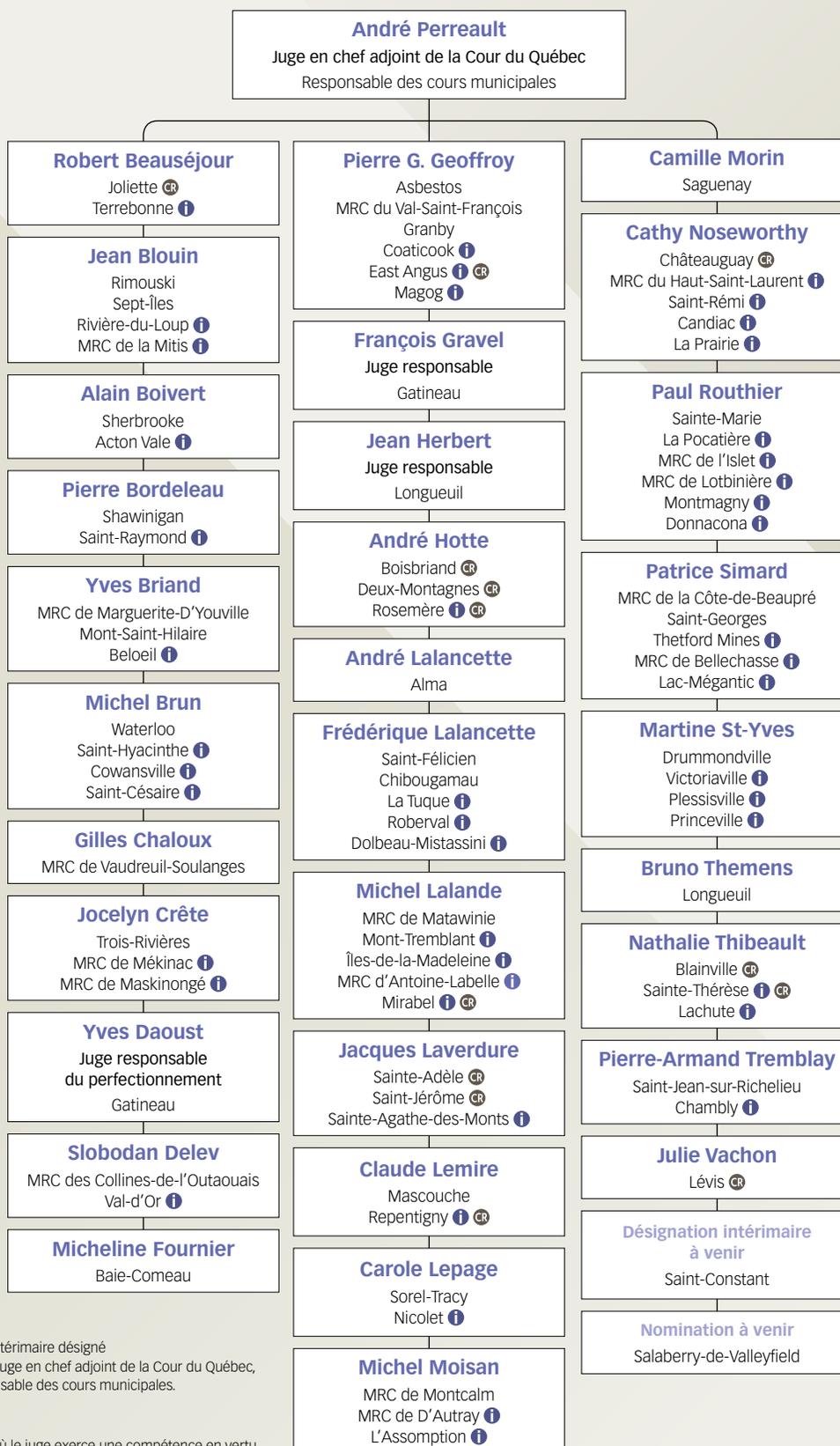
On compte 68 juges municipaux en poste, soit 30 femmes et 38 hommes. Au début du mandat du juge en chef adjoint de la Cour du Québec, l'honorable André Perreault, nous comptons 81 juges, dont 11 étaient des femmes. En sept ans, le nombre de femmes juges est donc passé de 14 % en 2009 à 44 % en 2016.

C'est le gouvernement qui nomme les juges parmi les avocats ayant exercé leur profession pendant au moins 10 ans. Le juge est préalablement choisi suivant la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées juges, établie par le [Règlement sur la procédure de sélection des candidats à la fonction de juge de la Cour du Québec, de juge d'une cour municipale et de juge de paix magistrat](#). Le candidat doit satisfaire exactement aux mêmes critères de sélection que les juges de la Cour du Québec et les juges de paix magistrats.

L'acceptation de la charge et l'exercice de la fonction de juge municipal ne rendent pas le juge inhabile à exercer sa profession d'avocat devant une cour de justice, mais ils le rendent inhabile à exercer sa profession devant toute cour municipale et devant la Cour du Québec. Cette règle n'est toutefois valable que pour les juges municipaux à la séance. Les juges municipaux à titre exclusif des cours municipales des villes de Laval, Montréal et Québec, exercent leur fonction de façon exclusive et ne peuvent donc pas continuer à exercer leur fonction d'avocat.

Au 31 décembre 2016, neuf juges municipaux exerçaient encore à titre d'avocat.

Tableau des juges municipaux à la séance



**i**  
 Juge intérimaire désigné  
 par le juge en chef adjoint de la Cour du Québec,  
 responsable des cours municipales.

**CR**  
 Cour où le juge exerce une compétence en vertu  
 du Code criminel.

## Statistiques des séances tenues dans les cours municipales en 2016

Plus de 16 000 séances ont eu lieu au cours de l'année dans l'ensemble des cours municipales.

	SÉANCES DE JOUR	SÉANCES DE SOIR	SÉANCES DE FIN DE SEMAINE	TOTAL DES SÉANCES
	Juge	Juge	Juge	Juge
Acton Vale	12	1	0	13
Alma	39	2	0	41
Antoine-Labelle (MRC)	16	9	0	25
Asbestos	17	2	0	19
Baie-Comeau	42	10	0	52
Bellechasse (MRC)	23	10	0	33
Beloeil	24	24	0	48
Blainville	64	20	0	84
Boisbriand	40	16	0	56
Candiac	32	8	0	40
Chambly	47	16	0	63
Châteauguay	63	34	0	97
Chibougamau	8	6	0	14
Coaticook	9	2	0	11
Collines-de-l'Outaouais (MRC)	85	18	0	103
Côte-de-Beaupré (MRC)	31	26	0	57
Cowansville	7	3	0	10
D'Autray (MRC)	20	19	0	39
Deux-Montagnes	124	18	0	142
Dolbeau-Mistassini	31	0	0	31

	SÉANCES DE JOUR	SÉANCES DE SOIR	SÉANCES DE FIN DE SEMAINE	TOTAL DES SÉANCES
	Juge	Juge	Juge	Juge
Donnacoona	0	13	0	13
Drummondville	119	17	0	136
East Angus	37	3	0	40
Gatineau	400	73	0	473
Granby	108	8	0	116
Haut-Saint-Laurent (MRC)	31	7	0	38
Îles-de-la-Madeleine	3	2	0	5
Joliette	58	39	0	97
Lachute	30	5	0	35
Lac-Mégantic	9	2	0	11
La Pocatière	1	9	0	10
La Prairie	39	8	0	47
L'Assomption	49	10	0	59
La Tuque	12	10	0	22
Laval	616	49	0	665
Lévis	185	34	17	236
L'Islet (MRC)	0	4	0	4
Longueuil	536	166	0	702
Lotbinière (MRC)	4	15	0	19
Magog	50	0	0	50
Marguerite-d'Youville (MRC)	55	23	0	78

	SÉANCES DE JOUR	SÉANCES DE SOIR	SÉANCES DE FIN DE SEMAINE	TOTAL DES SÉANCES
	Juge	Juge	Juge	Juge
Mascouche	82	33	0	115
Maskinongé (MRC)	15	15	0	30
Matawinie (MRC)	18	19	0	37
Mékinac (MRC)	8	6	0	14
Mirabel	75	23	0	98
Mitis (MRC)	19	2	0	21
Montcalm (MRC)	63	11	0	74
Montmagny	1	10	0	11
Montréal	7715	450	53	8218
Mont-Saint-Hilaire	26	27	0	53
Mont-Tremblant	26	12	0	38
Nicolet	13	7	0	20
Plessisville	11	4	0	15
Princeville	6	4	0	10
Québec	1242	125	34	1401
Repentigny	87	89	0	176
Rimouski	40	3	0	43
Rivière-du-Loup	46	8	0	54
Roberval	9	3	0	12
Rosemère	59	11	0	70
Saguenay	152	7	0	159
Salaberry-de-Valleyfield	54	5	0	59
Sainte-Adèle	96	21	0	117
Sainte-Agathe-des-Monts	50	11	0	61
Saint-Césaire	42	4	0	46

	SÉANCES DE JOUR	SÉANCES DE SOIR	SÉANCES DE FIN DE SEMAINE	TOTAL DES SÉANCES
	Juge	Juge	Juge	Juge
Saint-Constant	35	11	0	46
Saint-Félicien	12	0	0	12
Saint-Georges	27	25	0	52
Saint-Hyacinthe	33	12	0	45
Saint-Jean-sur-Richelieu	95	30	0	125
Saint-Jérôme	166	10	0	176
Sainte-Marie	10	16	0	26
Saint-Raymond	16	18	0	34
Saint-Rémi	29	14	0	43
Sainte-Thérèse	46	18	0	64
Sept-Îles	21	7	0	28
Shawinigan	37	26	0	63
Sherbrooke	199	5	0	204
Sorel-Tracy	51	29	0	80
Terrebonne	153	34	0	187
Thetford Mines	14	11	0	25
Trois-Rivières	86	32	0	118
Val-d'Or	33	22	0	55
Val-Saint-François (MRC du)	9	5	0	14
Vaudreuil-Soulanges (MRC)	109	35	0	144
Victoriaville	93	9	0	102
Waterloo	45	5	0	50
<b>TOTAUX</b>	<b>14 350</b>	<b>2 025</b>	<b>104</b>	<b>16 479</b>

## Les nominations au cours de l'année

Au cours de l'année 2016, neuf juges ont été nommés à différentes cours municipales.



Les nominations de l'année 2016

DE GAUCHE À DROITE

Les honorables Michel Moisan, Cathy Noseworthy, Sabrina Grand, Camille Morin, Nathalie Thibeault, Guylaine Lavigne, Marc Alain et Katia Mouscardy

### Le 3 février 2016

#### L'honorable Nathalie Thibeault

La juge Thibeault a été nommée à la cour municipale de Blainville en remplacement du juge Guy Saulnier qui a pris sa retraite le 4 novembre 2015. Elle a également été désignée, le 16 février 2016, juge intérimaire à la cour municipale de la Ville de Sainte-Thérèse et, le 8 mai 2016, à la cour municipale de la Ville de Lachute.

#### L'honorable Cathy Noseworthy

La juge Noseworthy a été nommée à la cour municipale de Châteauguay en remplacement du juge Franck Schlesinger qui a pris sa retraite le 12 septembre 2015. Elle a également été désignée, le 9 mars, juge intérimaire à la cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à la cour municipale de la Ville de Saint-Rémi et, le 30 novembre 2016, aux cours municipales des villes de Candiac et La Prairie.

### Le 17 février 2016

#### L'honorable Yves Briand

Le juge Briand a été nommé à la cour municipale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en remplacement du juge Luc Alarie qui a pris sa retraite le 13 octobre 2015. Le juge Briand était déjà juge à la cour municipale de la MRC de Marguerite-D'Youville, où il avait été nommé le 9 octobre 2013. Le juge Briand a également été désigné, le 9 mars 2016, juge intérimaire à la cour municipale de la Ville de Beloeil.

### Le 14 septembre 2016

Trois juges ont été nommés à la cour municipale de la Ville de Montréal :

#### L'honorable Katia Mouscardy

#### L'honorable Guylaine Lavigne

#### L'honorable Marc Alain

Le juge Alain était déjà juge aux cours municipales des villes de Candiac, La Prairie et Saint-Constant, lors de sa nomination.

Ces juges ont été nommés en remplacement des juges Jacques Ghanimé, Denis Laberge et Denis Laliberté, qui ont tous trois pris leur retraite au cours de l'année 2015 ou 2016.

---

#### Le 5 octobre 2016

##### L'honorable Sabrina Grand

La juge Grand a été nommée juge à la cour municipale de la Ville de Québec. Elle a été nommée à cette cour à la suite de l'ouverture d'un cinquième poste de juge.

##### L'honorable Camille Morin

La juge Morin a été nommée juge à la cour municipale de la Ville de Saguenay en remplacement du juge Alain Côté, décédé le 30 octobre 2015.

---

#### Le 19 octobre 2016

##### L'honorable Michel Moisan

Le juge Moisan a été nommé juge à la cour municipale de la MRC de Montcalm en remplacement de la juge Marguerite Brochu qui a pris sa retraite le 10 octobre 2016. Le juge Moisan a également été désigné, le 9 novembre 2016, juge intérimaire aux cours municipales de L'Assomption et de la MRC de D'Autray.

### Les départs à la retraite

Selon l'article 39 de la [Loi sur les cours municipales](#), un juge cesse d'exercer ses fonctions lorsqu'il atteint l'âge de 70 ans ou lorsque la cour à laquelle il est nommé est abolie. Un juge peut également décider de prendre sa retraite avant l'âge prescrit par la Loi. Ce fut d'ailleurs le cas pour un juge cette année.

#### ■ Retraites au cours de l'année 2016

Six juges ont pris leur retraite au cours de l'année

##### L'honorable Denis Laberge

le 18 janvier 2016  
(cour municipale de la Ville de Montréal)

##### L'honorable Florent Bisson

le 6 juin 2016  
(cour municipale de la Ville de Montréal)

##### L'honorable Gilles Gaumond

le 22 avril 2016  
(cour municipale de la Ville de Québec)

##### L'honorable Antonio Discepola

le 29 juin 2016  
(cour municipale de la Ville de Montréal)

##### L'honorable Jean-Guy Clément

le 28 mai 2016  
(cour municipale de la Ville de Montréal)

##### L'honorable Marguerite Brochu

le 10 octobre 2016  
(cours municipales de la MRC de D'Autray, MRC de Montcalm et L'Assomption)

## Les juges en situation de gestion

Dans les cours municipales où les juges exercent leur fonction à temps plein et de façon exclusive, un juge-président est nommé par le gouvernement. Ce juge-président, sous l'autorité du juge en chef adjoint de la Cour du Québec, responsable des cours municipales, a pour fonction de coordonner et de répartir le travail des juges affectés à la cour, de distribuer les causes et de voir à la fixation des séances de la cour. Le mandat du juge-président est de sept ans et ne peut être renouvelé.

Le gouvernement peut également, lorsque les circonstances le justifient, nommer un juge-président adjoint. C'est le cas pour la cour municipale de la Ville de Montréal. Ce juge-président adjoint conseille et assiste le juge-président. Il exerce également les fonctions que le juge en chef lui détermine. Son mandat est d'une durée de trois ans et il peut être renouvelé.

Chaque cour municipale est composée d'au moins un juge. Toutefois, si nécessaire et pour assurer le bon fonctionnement de la cour, le gouvernement peut nommer plusieurs juges. C'est le cas pour les cours municipales des villes de Gatineau et Longueuil, où siègent deux juges. Dans ces circonstances, le gouvernement nomme un juge responsable parmi eux. Ces juges responsables ont les mêmes fonctions que les juges-présidents, mais dans des cours où les juges sont à la séance. Leur mandat est d'une durée de trois ans et il peut être renouvelé.

Le Comité des juges en situation de gestion a été formé afin de discuter des différents enjeux qui concernent les cours municipales. Ce comité est formé des trois juges-présidents des cours municipales des villes de Laval, Montréal et Québec, de la juge-présidente adjointe de la cour municipale de la Ville de Montréal, des deux juges responsables des cours municipales des villes de Gatineau et Longueuil ainsi que du président de la Conférence des juges municipaux du Québec.



Comité des juges en situation de gestion

DE GAUCHE À DROITE

Les honorables Bernard Mandeville, Paulin Cloutier, Martine Leclerc, Jean Herbert, Claudie Bélanger, François Gravel, André Perreault et Michel Lalande

## Les compétences des cours municipales

Les cours municipales sont des cours de première instance. Elles sont également des cours d'archives.

Elles ont compétence en matière civile, notamment concernant les recours intentés par une municipalité en matière de recouvrement de taxe, de licence, de droit, de compensation ou de permis. Elles ont également compétence pour tout recours de moins de 30 000\$ intenté par la Municipalité à titre de locateur de biens meubles ou immeubles.

Elles ont également compétence relativement aux poursuites pénales pour les infractions qui sont poursuivies en vertu du [Code de procédure pénale](#), des règlements de la municipalité et des lois provinciales québécoises qui lui attribuent cette compétence. Les principaux domaines dans lesquels cette compétence est exercée concernent la réglementation municipale et les infractions en matière de sécurité routière.

Les cours municipales peuvent également avoir compétence en matière criminelle si la Municipalité signe une entente avec le gouvernement en ce sens. À ce jour, 15 cours municipales exercent la compétence de la partie XXVII du [Code criminel](#). Il s'agit d'une compétence en matière de poursuites intentées par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

En plus des compétences qui sont dévolues aux cours municipales par la Loi, 15 cours municipales au Québec entendent des dossiers de la partie XXVII du [Code criminel](#).

## Le nombre de dossiers entendus dans les cours municipales

Près de 177 000 dossiers ont été entendus dans les cours municipales. Ces dossiers concernaient les règlements municipaux, la circulation et le stationnement, le [Code de la sécurité routière](#) et les lois statutaires provinciales.

À l'annexe 2, le nombre de dossiers entendus représente les causes indiquées comme ayant été contestées moins les causes pour lesquelles un jugement a été rendu par défaut – (voir page 36).

Nombre de dossiers				
RÈGLEMENTS MUNICIPAUX	CIRCULATION ET STATIONNEMENT	CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE	STATUTAIRE PROVINCIAL	MATIÈRE CRIMINELLE
25 381	64 386	85 844	1 012	19 491
À la cour municipale de la Ville de Montréal, ces données sont incluses dans les dossiers contestées en matière de circulation et stationnement.		À la cour municipale de la Ville de Montréal, ces données sont incluses dans les dossiers contestées en matière de règlements municipaux.		Nombre de dossiers ouverts au cours de l'année 2016.

## Les juges et le perfectionnement

Il est du devoir d'un juge de veiller à son perfectionnement tout au long de l'année. C'est d'ailleurs une obligation déontologique que l'on trouve dans le [Code de déontologie des juges municipaux du Québec](#).

C'est le Comité de perfectionnement, formé de sept membres, qui élabore chaque année une douzaine de formations qui sont ensuite offertes aux juges municipaux. Un budget est alloué par le Conseil de la magistrature pour payer les coûts engendrés par ces formations.

Les membres du Comité de perfectionnement se rencontrent chaque mois pour élaborer le programme de formation qui est offert à l'ensemble des juges municipaux.

Plusieurs collègues juges sont régulièrement sollicités pour donner de la formation sur différents sujets lors de ces journées de formation.



Comité de perfectionnement

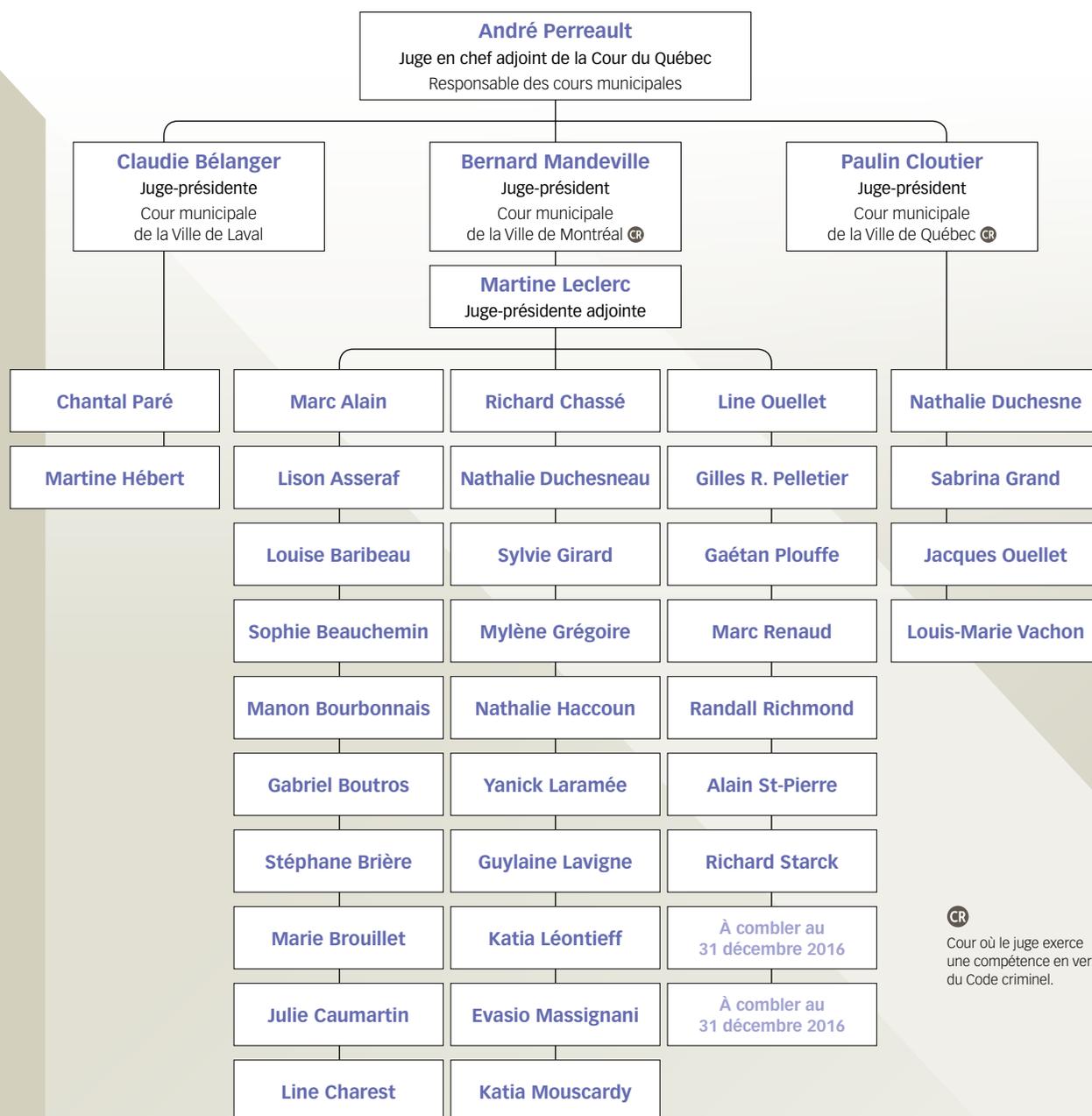
DE GAUCHE À DROITE

L'honorable Yves Daoust, l'honorable Pierre Bordeleau, M<sup>e</sup> Julie Bussièrès, l'honorable Claude Lemire, l'honorable Line Ouellet, l'honorable André Perreault et l'honorable Louis-Marie Vachon

## La spécificité de certaines des cours municipales

Les juges siègent à titre exclusif dans trois cours municipales au Québec. Il s'agit des cours municipales des villes de Laval, Montréal et Québec. Dans ces cours, les juges sont sous l'autorité d'un juge-président, et dans le cas de la cour municipale de la Ville de Montréal, également d'une juge-présidente adjointe.

L'organigramme des juges municipaux à titre exclusif des villes de Laval, de Montréal et de Québec



<sup>CR</sup>  
Cour où le juge exerce une compétence en vertu du Code criminel.

## La cour municipale de la Ville de Laval



L'honorable  
Claudie Bélanger  
Juge-présidente

La cour municipale de la Ville de Laval fut créée lors de la fondation de la Ville de Laval, à la suite des fusions de 14 municipalités de l'île Jésus. On y entend des dossiers en matières civile et pénale. La cour est située au 55, boulevard des Laurentides, à Laval.

### ■ Une cour en constante évolution

L'année 2016 s'est déroulée sous le signe de la continuité.

Les juges de la cour municipale de la Ville de Laval travaillent à faire reconnaître la cour pour son accueil des justiciables, pour l'empathie manifestée à leur égard et pour la sérénité dans l'acte de juger. Elles partagent la vision d'une cour ouverte et soucieuse de la qualité des services offerts aux citoyens.

La cour évolue dans ses façons de faire pour répondre efficacement aux besoins de ses utilisateurs, des contribuables, des avocats, des témoins et du personnel. La Table de concertation de la cour municipale de la Ville de Laval est un exemple d'ouverture, de collaboration et de volonté d'améliorer les processus. À cette table sont présents le directeur du Service des affaires juridiques de la Ville de Laval, la greffière en chef de la cour, le procureur en chef de la cour, un représentant de l'Association des avocats de la défense, un représentant du Barreau de Laval, le juge en chef adjoint de la Cour du Québec responsable des cours municipales et la juge-présidente de la cour.

Lors des rencontres, les membres de la Table abordent tous les sujets et explorent des solutions afin de rendre cette cour plus efficace. La démarche est axée sur les utilisateurs. Les améliorations apportées grâce à ces rencontres visent à accroître la confiance du public envers l'institution. Une cour accessible, une collaboration entre les intervenants, des délais raisonnables, une justice humaine et une démarche moderne, voilà notre mission.

Afin de bien intervenir auprès des contribuables aux prises avec certaines réalités sociales telles que la pauvreté, la santé mentale et l'isolement, la juge-présidente siège au comité Justice-Santé-mentale de Laval. Des intervenants issus de diverses sphères professionnelles (justice, santé, services sociaux, services de police, etc.) y partagent leurs préoccupations et sont à la recherche de solutions adaptées et durables. Ensemble, ils explorent des pistes pour effectuer des interventions plus efficaces auprès de cette clientèle particulière, souvent aux prises avec des problèmes multiples, tant à la Cour du Québec qu'à la cour municipale de la Ville de Laval.

Les changements technologiques font également partie de notre réalité. Depuis 2015, la cour se modernise et évolue dans ce sens. Le processus visant à devenir une « cour sans papier » se poursuit. Des journées d'essais sont effectuées dans la salle-laboratoire avec les différents intervenants, afin de maximiser le déploiement dans un avenir rapproché. Toute l'équipe collabore à ce projet commun.

En septembre 2016, la direction du Service des affaires juridiques s’est adressée à la ministre de la Justice pour exprimer la volonté de la Ville de Laval. Celle-ci demande à ce que la cour municipale recommence à exercer toutes les compétences qui lui sont conférées par la loi.

La Ville amorce l’élaboration d’un projet d’érection d’un nouvel immeuble pour sa cour municipale. En effet, compte tenu de la désuétude de l’établissement actuel, elle a planifié de construire un nouvel immeuble, une cour municipale à la fine pointe de la technologie. La nouvelle cour répondra aux standards établis en matière de justice actuelle. Elle offrira à ses utilisateurs un véritable accès aux divers services relatifs aux poursuites criminelles et pénales. La Ville entend se doter d’infrastructures adéquates pour accueillir les différents partenaires du réseau, y compris les organismes sociaux qui répondront aux besoins des usagers.

Le Bureau des grands projets de Laval travaille à établir les besoins de la cour en vue d’un éventuel concours architectural pour l’immeuble concerné. Tous les intervenants partagent le désir d’en faire une référence en administration de la justice de première instance.

La cour municipale de la Ville de Laval évolue, ses acteurs sont dynamiques et déterminés, et les projets sont en constante progression. L’avenir est en préparation !

### La cour municipale de la Ville de Montréal



L'honorable Bernard Mandeville Juge-président	L'honorable Martine Leclerc Juge-présidente adjointe
---	--

La cour municipale de la Ville de Montréal fut créée en 1851. Il s’agit de la première cour municipale au Québec.

Elle compte 31 juges qui y siègent à titre exclusif. Ces juges entendent principalement des dossiers en matière pénale et criminelle. Au 31 décembre 2016, un poste n’avait toujours pas été pourvu à la suite du départ à la retraite d’un juge.

En matière pénale, la compétence de la cour s’étend non seulement à toute la réglementation municipale, mais aussi à certaines lois provinciales, notamment le [Code de la sécurité routière](#).

De plus, la cour municipale traite chaque année près de 15 000 dossiers dans le cadre de l’exercice de sa compétence en matière criminelle, conformément aux dispositions de la partie XXVII du [Code criminel](#). Toutes ces poursuites sont intentées par voie de déclaration de culpabilité par procédure sommaire et couvrent une gamme très étendue d’infractions criminelles contre les personnes, les biens et l’administration de la justice.

La cour a aussi une compétence en matière civile relativement à des litiges portant sur une somme d’argent réclamée à un citoyen par la municipalité, principalement en matière de taxation.

Le chef-lieu de la cour est situé au 775, rue Gosford et dispose de 14 salles d'audience, où la cour exerce l'ensemble de ses compétences.

De plus, quatre points de service situés aux quatre coins de la ville disposent de six salles d'audience où l'on entend exclusivement des poursuites en matière pénale, principalement en matière de circulation routière. Certaines séances de la cour s'y tiennent en soirée.

### Les programmes sociaux

En plus de traiter les dossiers selon la justice traditionnelle, la cour municipale offre une approche différente en certaines matières, pour répondre à des problématiques liées à la violence conjugale, à la violence faite aux aînés, à l'alcool au volant, au vol à l'étalage, à l'itinérance et à la maladie mentale. Elle offre aussi un programme de conciliation, à titre de mode plus consensuel de résolution des conflits.

Les programmes liés aux problèmes d'alcool au volant, de vol à l'étalage, de maladie mentale, d'itinérance et de conciliation se font sur une base essentiellement volontaire. Les accusés doivent néanmoins se soumettre à certaines exigences propres à chacun de ces programmes, sans quoi leurs dossiers reprendront le cours normal des procédures. Les programmes liés à la violence conjugale ainsi qu'à la violence faite aux aînés se concentrent plutôt sur les besoins particuliers des victimes.

Depuis l'année 2015, une salle est consacrée exclusivement aux programmes sociaux, ce qui permet de regrouper les différents intervenants et assure ainsi une plus grande cohésion dans le traitement de ces dossiers.

#### Le programme lié à la violence conjugale et familiale

Les dossiers de violence conjugale peuvent difficilement être traités de la même façon que l'ensemble des dossiers.

Il est important que les victimes se sentent en sécurité dans l'enceinte de la cour et, à cette fin, une salle d'attente a été aménagée afin que ces dernières puissent rencontrer des travailleuses sociales dans un cadre serein. Cette rencontre a pour but d'évaluer leurs besoins ainsi que la gravité de la situation. Après avoir évalué la situation et les besoins de la victime, une travailleuse sociale prépare un rapport à l'intention du procureur.

Par ailleurs, l'expérience nous enseigne que la peur de représailles, les conséquences financières et émotives et le désir de la victime de faire cesser la violence ne se traduisent pas toujours par une volonté de s'engager dans un procès et de devoir témoigner contre son conjoint.

C'est dans ce contexte bien particulier que ce programme donne aux accusés la possibilité d'entreprendre une thérapie, notamment pour la gestion de la colère. Cette démarche assure un traitement judiciaire adapté à la situation et favorise régulièrement la réconciliation du couple.

#### Le programme lié à la violence envers les aînés

Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables aux abus financiers, physiques et psychologiques. Lorsqu'une personne âgée est victime de mauvais traitements, le système judiciaire doit répondre de façon précise à cette problématique. À la cour municipale, une équipe composée de procureurs et de différents intervenants est en place pour analyser les besoins des aînés et tenter d'adapter le traitement des dossiers de façon à rendre leur passage à la cour plus facile. En outre, une rencontre avec des intervenants sociaux a pour but de déterminer leurs besoins et de les diriger, le cas échéant, vers des organismes pouvant leur venir en aide. De façon plus pratique, un transport sécuritaire à la cour leur est offert. Finalement, des juges attirés, conscients de leurs besoins particuliers, entendent les procès.

#### Le programme Point Final

Le programme Point Final est offert aux accusés récidivistes en matière de conduite avec la capacité affaiblie. Ces derniers faisant face à une période d'emprisonnement, ce programme éducatif est une solution de rechange à l'incarcération.

Dans un premier temps, l'accusé doit plaider coupable et s'engager dans le programme pour une durée minimale de six mois. Dans un deuxième temps, si l'accusé termine ce programme avec succès, la poursuite s'engage à ne pas demander de période d'incarcération, dont la période d'emprisonnement minimale qui serait autrement obligatoire par le dépôt d'un avis de récidive. La poursuite suggérera plutôt une amende, souvent accompagnée d'une probation afin que l'accusé bénéficie d'un suivi en dehors du programme.

Ce programme est maintenant offert aux accusés faisant face à une première infraction en matière de conduite avec les capacités affaiblies, lorsque les taux d'alcoolémie sont élevés. Ces accusés peuvent en effet s'engager dans ce programme. Si celui-ci est suivi avec succès, les conséquences sur le permis de conduire du justiciable sont moins sévères, sans compter que l'adhésion au programme contribue à éviter la récidive.

#### Le programme EVE

Le programme EVE est offert aux femmes accusées de vol à l'étalage. Il est offert par la Société Elizabeth Fry du Québec, en collaboration avec la cour municipale.

L'accusée qui intègre ce programme participe à des rencontres collectives dont le nombre est déterminé par la gravité de son dossier. L'objectif de ces rencontres est d'aider la participante à prendre conscience des conséquences de ses gestes et à mieux comprendre les raisons de son passage à l'acte.

Une fois le programme terminé, le juge prendra en considération l'attestation de réussite de la participante lors du prononcé de la peine.

### Le programme d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance

Le programme d'accompagnement pour les personnes en situation d'itinérance est le fruit de la collaboration avec la Clinique Droits Devant, du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. Il s'agit d'un service d'accompagnement et de soutien aux personnes en situation d'itinérance aux prises avec des dossiers judiciaires de nature pénale ou criminelle, pour des infractions dont la perpétration est en lien très étroit avec cette situation d'itinérance.

La personne en situation d'itinérance qui adhère à ce programme doit démontrer son intention de reprendre sa vie en main en posant des gestes concrets pour se sortir de l'itinérance. Lorsque ce but est atteint, la poursuite retire l'ensemble ou une partie des constats d'infraction et, le cas échéant, la personne pourra aussi bénéficier d'une peine réduite dans les cas d'accusations criminelles.

Ce programme vise la réinsertion sociale de ces personnes en atténuant les conséquences pénales essentiellement financières des poursuites auxquelles elles font face, conséquences qui, autrement, pourraient constituer un frein à leur réintégration dans la société.

### Le programme d'accompagnement pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale

Le programme d'accompagnement pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale s'adresse aux personnes qui ont des problèmes en matière de santé mentale et qui font face à des accusations criminelles à la cour municipale.

Une salle d'audience est réservée à ce programme et est en activité chaque jour. La procédure y est moins formelle et l'approche est non adversaire.

Le groupe d'intervenants présents (procureur, avocat de l'aide juridique, médecin, criminologue, agent de probation et de liaison) travaille en collaboration pour proposer à la cour des solutions personnalisées, souvent en remplacement de l'emprisonnement.

Les juges attitrés à cette salle, aidés des différents intervenants, rendent des ordonnances prévues au [Code criminel](#) dans le but d'aider les accusés à se prendre en main. Ainsi, certaines conditions obligeront ces derniers à consulter un médecin ou à suivre un traitement. La cour espère ainsi faire cesser le phénomène de la porte tournante, trop souvent associé aux accusés qui souffrent de maladie mentale.

### Le programme de conciliation

Le programme de conciliation propose un mode de résolution des conflits à la suite du dépôt d'une plainte en matière criminelle; cette plainte implique généralement des personnes qui se connaissent et qui doivent parfois maintenir certaines relations après les procédures judiciaires.

Cette approche consensuelle amène souvent la cour à imposer des conditions adéquates dans le cadre d'un engagement de garder la paix (art. 810, C.c.) ou encore d'ordonner un remboursement des dommages subis par le plaignant.

Le programme d'accompagnement pour les personnes souffrant de dépendance

La cour est consciente que le problème de dépendance à l'alcool ou aux drogues est un problème étroitement lié aux problèmes d'itinérance et de santé mentale. C'est pourquoi, par l'entremise d'un projet pilote, elle évalue présentement la possibilité de mettre sur pied un programme consacré à cette problématique.

De cette façon, un justiciable étant aux prises avec plusieurs de ces problèmes pourra bénéficier, à la cour municipale, d'un accompagnement adapté à ses besoins.

### La cour municipale de la Ville de Québec



L'honorable  
Paulin Cloutier  
Juge-président

La création de la cour municipale de la Ville de Québec remonte à 1856. C'est le Parlement du Canada qui adoptait une loi pour établir une cour du recorder dans la Cité de Québec, calquée sur celle de Montréal. Le recorder de l'époque était choisi parmi les avocats inscrits au Barreau du Bas-Canada depuis au moins cinq ans et cette fonction ne l'empêchait pas d'exercer sa profession d'avocat.

Aujourd'hui, cinq juges siègent à la cour municipale de Québec. De fait, un nouveau poste a été créé au cours de l'année, conduisant à la nomination de la juge Sabrina Grand le 5 octobre 2016. Tous ces juges siègent à titre exclusif et ils entendent des dossiers en matière pénale, civile et criminelle en vertu d'une entente avec le ministère de la Justice.

La cour municipale de la Ville de Québec siège à trois endroits, soit au chef-lieu situé au 160, 76<sup>e</sup> Rue Est à Charlesbourg, ou à l'un des deux points de service, soit celui de l'arrondissement de La Cité Limoilou ou celui de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

Les programmes sociaux propres à la cour municipale de la Ville de Québec ont vu le jour avec le projet IMPAC (intervention multisectorielle des programmes d'accompagnement à la cour municipale). Ce projet vise à mettre en place des méthodes de rechange dans le traitement des dossiers à différentes étapes de la trajectoire judiciaire. Il vise ainsi à assurer une justice à caractère communautaire en faisant en sorte que la communauté devienne partenaire. C'est un travail d'équipe qui est effectué, puisque ce sont les intervenants du système judiciaire qui apportent ensemble des solutions, plutôt que de se limiter à l'application de peines traditionnelles.

Ce projet vise la clientèle des personnes vivant des problématiques de santé mentale, de troubles envahissant du développement, de déficience intellectuelle, d'itinérance et de toxicomanie.

## Quatre programmes particuliers ont donc été mis en place.

### Le Programme nouvelle vision de la perception

Le Programme nouvelle vision de la perception vise la réduction de la dette ainsi que la reconnaissance de l'implication des personnes dans leur cheminement. Il vise ainsi leur remise en action, afin d'éviter le recours à l'emprisonnement. Il consiste en une réévaluation des sommes dues, en l'évaluation des dossiers non judiciairisés par un procureur et en l'adaptation des travaux en fonction de la situation de la personne et de ses besoins.

Le programme met en lien l'individu, l'organisme-parrain, le procureur et le percepteur désignés afin qu'ils agissent de concert au moment d'établir les modalités d'un engagement mutuel, de rendre compte de son accomplissement et d'évaluer la réussite de l'engagement, le tout dans un objectif ultime de réhabilitation et de réinsertion sociale.

### Le Programme tribunal à trajectoire spécifique

Le Programme tribunal à trajectoire spécifique vise à accroître le sentiment de sécurité des citoyens en réduisant les activités criminelles et le taux de récidive des personnes vivant une problématique de santé mentale et impliquées dans le système judiciaire. Il favorise également l'implication des participants dans leur plan de traitement en leur offrant de l'accompagnement et des services adaptés.

Le but est d'améliorer la qualité de vie des participants. Ainsi, le programme leur apporte le soutien nécessaire afin de les encourager dans leur cheminement vers l'autonomie. De plus, il utilise plus efficacement les ressources liées au processus de traitement adapté devant le tribunal en favorisant la complémentarité des partenaires.

### Le Programme accompagnement-itinérance

Le Programme accompagnement-itinérance soutient les initiatives d'accompagnement à la cour des personnes en situation d'itinérance ainsi que les initiatives d'information de cette clientèle dans son milieu.

### Le Programme de traitement de la toxicomanie

Le Programme de traitement de la toxicomanie est un outil accessible au tribunal, pour qu'il puisse intervenir efficacement auprès des contrevenants, dans le but de mettre fin à leur dépendance. Plusieurs projets ailleurs dans le monde ont inspiré la cour municipale à mettre en place ces programmes. En effet, la cour a misé sur des résultats observés dans diverses initiatives américaines, tels qu'une diminution du nombre de jours d'incarcération; une diminution appréciable de la récidive, soit environ 50%; un taux de réussite des participants de plus de 90%; un effet sur la confiance et l'estime de soi; une augmentation de la responsabilisation de l'individu; ainsi qu'un accroissement du sentiment d'appartenance.

### ■ Virage numérique à la cour

La cour municipale de la Ville de Québec a innové en se dotant d'une salle de cour technologique. Dans cette salle, il est maintenant possible de visualiser, sur un tableau blanc interactif, des croquis ou des photos produits par les défendeurs. Il est également possible de faire un croquis ou un dessin sur une tablette interactive afin que toutes les personnes présentes dans la cour puissent les voir. On peut aussi accéder à la carte interactive de la Ville de Québec ou encore à Google Earth, pour positionner un événement ou un objet sur le territoire. Grâce à des bornes AirMédia, il est possible de présenter un fichier contenu sur un téléphone intelligent, une tablette ou un portable, sans branchement.

Les constats d'infraction sont numérisés, ce qui favorise l'utilisation de dossiers électroniques. Les citoyens peuvent également faire leur paiement en ligne et même enregistrer des réponses aux accusations à l'aide de leur ordinateur.

Ce virage technologique assure une justice de proximité et améliore grandement l'accessibilité à la justice sur le territoire de l'agglomération de Québec.

---

**Deux cours municipales au Québec  
sont sous l'autorité d'un juge responsable.  
Deux juges municipaux dits «à la séance» siègent à ces cours.**

---

### La cour municipale de la Ville de Gatineau



L'honorable  
François Gravel  
Juge responsable

La cour municipale de la Ville de Gatineau a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 en vertu de la [Loi portant réforme de l'organisation territoriale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais](#).

Elle intègre alors les anciennes cours municipales existantes, soit celles d'Aylmer, de Gatineau et de Hull.

Le chef-lieu est situé au 25, rue Laurier et il dispose de deux salles d'audience. De plus, un point de service situé dans le secteur Aylmer dispose d'une salle d'audience. Les audiences se tiennent en journée, du lundi au vendredi, ainsi qu'en soirée à raison de deux soirs par semaine.

Les juges entendent les causes en matière d'infractions aux règlements municipaux, en matière d'infractions à certaines lois du Québec, dont le [Code de la sécurité routière](#) et la [Loi sur les véhicules hors routes](#), de même qu'en recouvrement civil en vertu des règlements, résolutions ou ordonnances de la municipalité.

La cour municipale continue d'être très active afin de devenir une «cour de justice sans papier». Plusieurs fonctionnalités électroniques ont été réalisées pour différentes opérations de la cour, en partenariat avec un groupe de municipalités.

De plus, une salle d'audience au chef-lieu et la salle d'audience au point de service sont munies d'un tableau blanc interactif servant à visualiser photos et vidéos produites par les parties, mais également pour réaliser des croquis sauvegardés par la suite de façon numérique comme pièces au dossier de la cour. Au chef-lieu, la salle principale dispose également d'une caméra et d'instruments servant à procéder par visioconférence lorsque l'audition d'un témoin éloigné, âgé ou ayant de la difficulté à se déplacer s'avère nécessaire, toujours dans le but d'assurer une meilleure accessibilité à la justice.

### La cour municipale de la Ville de Longueuil



L'honorable  
Jean Herbert  
Juge responsable

La cour municipale de Longueuil a été créée en 1989. Elle est située à la station de métro Longueuil Université de Sherbrooke. La Ville de Longueuil est régie par la [Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales](#) dans certaines agglomérations. Cette loi prévoit que la cour municipale est de compétence d'agglomération et qu'elle a juridiction sur le territoire des cinq villes de l'agglomération, comptant 425 276 habitants.

Afin de favoriser l'accès à la justice, la cour siège les matins et après-midi à raison de cinq jours par semaine. Elle tient également des séances chaque soir, du lundi au jeudi.

Les deux juges entendent les causes liées aux infractions aux règlements des villes de l'agglomération, notamment ceux concernant la prévention des incendies, le zonage, l'entretien des bâtiments, le stationnement et la circulation, la salubrité et la propreté, le bon ordre, la paix et la tranquillité publique. De plus, les juges entendent des causes reliées aux infractions à des lois du Québec, telles que le [Code de la sécurité routière](#), la [Loi concernant l'impôt sur le tabac](#) et La [Loi concernant les services de transport par taxi](#). Par ailleurs, les causes relatives à la [Loi concernant la lutte contre le tabagisme](#) seront maintenant entendues à la cour, les policiers de Longueuil ayant été dûment nommés pour son application sur tout le territoire de l'agglomération.

La cour municipale de Longueuil poursuit également ses efforts afin d'accroître l'utilisation des nouvelles technologies. En ce sens, suivant le succès de l'implantation de son système de dépôt des preuves électroniques arrimé à son système informatique (photos, vidéos, croquis sur tablette), elle vise maintenant à ce que les deux tiers de ses dossiers soient uniquement électroniques, et ce, d'ici la fin de l'année 2017.

## Le personnel de la Cour

Les cours municipales sont administrées par les municipalités. C'est donc le conseil de la municipalité qui nomme, par résolution, le greffier de la cour ou, selon le cas, le greffier adjoint. Ces derniers sont des officiers de la cour et ils exercent leurs fonctions judiciaires sous la supervision du juge.

Le greffier a notamment pour fonctions :

- de recevoir les serments
- de lancer les assignations de témoins
- d'autoriser les modes spéciaux de signification
- d'assister le juge lors des audiences
- de vérifier et d'approuver les frais judiciaires, y compris les comptes d'huissier
- d'assurer la garde des archives

Le greffier est également consulté par le juge-président, le juge responsable ou le juge, qui a la responsabilité de fixer les dates et les heures des séances.

Sous l'autorité du juge-président, du juge responsable ou du juge, le greffier confectionne aussi le rôle et il voit à l'affichage de celui-ci à l'entrée de la salle d'audience ou à tout autre endroit désigné par le juge.

En matière criminelle, le greffier peut être réputé juge de paix lorsque le juge est absent ou incapable d'agir. Il pourra alors enregistrer la comparution ou le défaut des défendeurs, des parties ou des témoins assignés et ajourner la séance à toute date ultérieure.

## La Conférence des juges municipaux du Québec



L'honorable  
Pierre Bordeleau  
Président  
de la Conférence  
des juges municipaux  
du Québec

La Conférence des juges municipaux du Québec (CJMQ) a été constituée en 2001 et regroupe l'ensemble des juges municipaux du Québec, autres que ceux des cours municipales de Laval, Montréal et Québec. Ces juges siègent dans 85 cours municipales réparties sur l'ensemble du territoire du Québec, joignant une population de plus de quatre millions de personnes. Les cours municipales sont d'ailleurs souvent le premier point de contact des citoyens avec les tribunaux.

La Conférence a été constituée dans le but de promouvoir le statut ainsi que les conditions de travail de ses membres dans un climat de respect de la dignité du pouvoir judiciaire. Elle vise également à faire la promotion d'une justice de proximité qui soit efficace et accessible à tous les justiciables du Québec.

Présentement, les questions d'accès aux tribunaux, des délais et du coût de la représentation devant les tribunaux, sont au cœur des préoccupations des citoyens. À ce sujet, notre conférence intervient auprès des diverses instances pour proposer des solutions, comme l'augmentation des champs de compétence des juges municipaux à la séance, ainsi qu'une plus grande disponibilité des ressources. Elle souhaite ainsi rendre possible l'atteinte de l'objectif d'une justice plus proche des citoyens, plus rapide et moins coûteuse.

À cet égard, la Conférence intervient auprès de ses membres afin de favoriser l'implantation d'outils qui aident les juges municipaux à rendre justice de façon plus rapide et efficace.

Un autre objectif de la Conférence est de représenter ses membres devant le comité triennal sur la rémunération des juges. Ce comité est chargé de recommander au gouvernement la rémunération et les avantages dont devraient bénéficier les juges municipaux.

En conclusion, la Conférence des juges municipaux du Québec vise à rendre la justice accessible aux citoyens et à assurer des conditions de travail adéquates aux juges municipaux.

### **Membres du conseil d'administration de la Conférence des juges municipaux du Québec**

#### **Président**

Le juge Pierre Bordeleau

#### **Secrétaire**

La juge Julie Vachon

#### **Président sortant**

Le juge Michel Lalande

#### **Trésorier**

Le juge Pierre-Armand Tremblay

#### **1<sup>re</sup> vice-présidente**

La juge Martine St-Yves

#### **Administrateurs**

Le juge Alain Boisvert

Le juge Jocelyn Crête

#### **2<sup>e</sup> vice-présidente**

La juge Nathalie Thibeault

Le juge Slobodan Delev

Le juge Pierre Geoffroy

Le juge André Lalancette

#### **3<sup>e</sup> vice-président**

Le juge Jean Herbert

La juge Cathy Noseworthy

Le juge Patrice Simard

## La Conférence des juges municipaux à titre exclusif du Québec



L'honorable  
Stéphane Brière  
Président  
de la Conférence  
des juges municipaux  
à titre exclusif  
du Québec

La Conférence des juges municipaux à titre exclusif (CJME) regroupe les juges des cours municipales de Montréal, Québec et Laval. Ces cours comptent 39 postes de juges exerçant leur compétence à temps complet au sein de la cour de leur nomination.

Depuis plusieurs années, les cours municipales ont démontré leur compétence, tant en matière criminelle, qu'en matières pénale et civile. Elles ont su s'adapter aux réalités de leur milieu en favorisant l'émergence et le maintien de programmes sociaux toujours aussi pertinents, et ce, notamment aux cours municipales de Montréal et de Québec.

Les cours municipales de Montréal, Québec et Laval sont plus que jamais des maillons essentiels à la mise en place d'une justice de proximité. Grâce à leur créativité et à leur capacité d'adaptation, elles répondent aux préoccupations de leur milieu respectif au sujet d'un meilleur accès à la justice.

L'année 2016 a été l'occasion pour la Conférence des juges municipaux à titre exclusif, de participer aux échanges et réflexions concernant la redéfinition de la justice de première instance au Québec. Cette activité s'est inscrite dans la foulée du dépôt, par le ministère de la Justice, des « Pistes de réflexion sur les cours municipales » au printemps 2016.

La Conférence des juges municipaux à titre exclusif entend continuer le travail entrepris depuis 2013, en assurant ses partenaires et interlocuteurs de sa collaboration. Elle a également l'intention de veiller à ce que ses membres assument le rôle essentiel qui leur appartient.

### Membres du conseil d'administration de la Conférence des juges municipaux à titre exclusif du Québec

#### Président

Le juge Stéphane Brière

#### Vice-présidente

La juge Nathalie Duchesneau

#### Trésorier

Le juge Richard Chassé

Représentante des juges  
de la cour municipale  
de la Ville de Montréal

La juge Mylène Grégoire

Représentant des juges  
de la cour municipale  
de la Ville de Québec

Le juge Jacques Ouellet

Représentante des juges  
de la cour municipale  
de la Ville de Laval

La juge Martine Hébert

#### Secrétaire

Le juge Marc Renaud

ANNEXE 1 – Les municipalités qui bénéficient des services  
d'une cour municipale

**Cour municipale  
d'Acton Vale**

Acton Vale  
Béthanie  
MRC d'Acton  
Roxton Falls  
Sainte-Christine  
Saint-Nazaire-d'Acton  
Saint-Théodore-d'Acton  
Upton

**Cour municipale d'Alma**

Alma  
Desbiens  
Hébertville  
Hébertville-Station  
Labrecque  
Lamarche  
L'Ascension-de-Notre-Seigneur  
Metabetchouan-Lac-à-la-Croix  
MRC de Lac Saint-Jean-Est  
Saint-Bruno  
Sainte-Monique  
Saint-Gédéon  
Saint-Henri-de-Taillon  
Saint-Ludger-de-Milot  
Saint-Nazaire

**Cour municipale d'Asbestos**

Asbestos  
Darville  
MRC d'Asbestos  
Saint-Adrien  
Saint-Camille  
Saint-Georges-de-Windsor  
Saint-Joseph-de-Ham-Sud  
Wotton

**Cour municipale  
de Baie-Comeau**

Baie-Comeau  
Baie-Trinité  
Chutes-aux-Outardes  
Franquelin  
Godbout  
MRC de Manicouagan  
Pointe-aux-Outardes  
Pointe-Lebel  
Ragueneau

**Cour municipale de Beloeil**

Beloeil  
McMasterville  
MRC de La Vallée-du-Richelieu  
Saint-Basile-le-Grand

**Cour municipale de Blainville**

Blainville

**Cour municipale  
de Boisbriand**

Boisbriand

**Cour municipale  
de Candiac**

Candiac  
Sainte-Catherine

**Cour municipale  
de Chambly**

Chambly  
Richelieu  
Saint-Mathias-sur-Richelieu

**Cour municipale  
de Châteauguay**

Châteauguay  
Beauharnois  
Léry  
Mercier

**Cour municipale  
de Chibougamau**

Chibougamau  
Baie-James

**Cour municipale  
de Coaticook**

Coaticook  
Barston-Ouest  
Compton  
Dixville  
East Hereford  
Martinville  
MRC de Coaticook  
Sainte-Edwidge-de-Clifton  
Saint-Herménégilde  
Saint-Malo  
Saint-Venant-de-Paquette  
Stanstead-Est  
Waterville

**Cour municipale  
de Cowansville**

Cowansville  
Abercorn  
Bedford  
Brigham  
Brome  
Dunham  
East Farham  
Farnham  
Frelighsburg  
MRC Brome-Missisquoi  
Notre-Dame-de-Stanbridge  
Pike River  
Saint-Armand  
Sainte-Sabine  
Saint-Ignace-de-Stanbridge

Stanbridge East  
Stanbridge Station  
Sutton

**Cour municipale  
de Deux-Montagnes**

Deux-Montagnes  
Oka  
Pointe-Calumet  
Sainte-Marthe-sur-le-Lac  
Saint-Eustache  
Saint-Joseph-du-Lac  
Saint-Placide

**Cour municipale  
de Dolbeau-Mistassini**

Dolbeau-Mistassini  
Albanel  
Girardville  
MRC de Maria-Chapdelaine  
Normandin  
Notre-Dame-de-Lorette  
Péribonka  
Saint-Augustin  
Saint-Edmond-les-Plaines  
Sainte-Jeanne d'Arc  
Saint-Eugènes-d'Argentenay  
Saint-Stanislas  
Saint-Thomas-Didyme

**Cour municipale  
de Donnacona**

Donnacona  
Cap-Santé  
Deschambault-Grondines  
MRC de Portneuf  
Neuville  
Pont-Rouge  
Portneuf  
Saint-Alban  
Saint-Casimir

**Cour municipale  
de Drummondville**

Drummondville  
Durham-Sud  
L'Avenir  
Lefebvre  
MRC de Drummond  
Notre-Dame-du-Bon-Conseil  
Saint-Bonaventure  
Saint-Cyrille-de-Wendover  
Sainte-Brigitte-des-Saults  
Saint-Edmond-de-Grantham  
Saint-Eugène  
Saint-Germain-de-Grantham  
Saint-Guillaume  
Saint-Lucien  
Saint-Majorique-de-Grantham  
Saint-Pie-de-Guire  
Saint-Zéphirin-de-Courval  
Wickham

**Cour municipale  
d'East Angus**

East Angus  
Ascot Corner  
Bury  
Chartierville  
Cookshire-Eaton  
Dudswell  
Hampden  
La Patrie  
Lingwick  
MRC le Haut-Saint-François  
Newport  
Saint-Isidore-de-Clifton  
Scotstown  
Weedon  
Westbury

**Cour municipale  
de Gatineau**

Gatineau

**Cour municipale  
de Granby**

Granby  
MRC de la Haute-Yamaska  
Roxton Pond  
Saint-Alphonse-de-Granby

**Cour municipale  
des Îles-de-la-Madeleine**

Îles-de-la-Madeleine  
Grosse-Île

**Cour municipale  
de Joliette**

Joliette  
Crabtree  
Notre-Dame-de-Lourdes  
Notre-Dame-des-Prairies  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
Saint-Charles-Borromée  
Sainte-Mélanie  
Saint-Paul  
Saint-Pierre  
Saint-Thomas

**Cour municipale  
de La Pocatière**

La Pocatière  
Kamouraska  
Mont-Carmel  
MRC de Kamouraska  
Rivière-Ouelle  
Saint-Alexandre-de-Kamouraska  
Saint-André  
Saint-Bruno-de-Kamouraska  
Saint-Denis-De La Boutellerie  
Sainte-Anne-de-la-Pocatière  
Sainte-Hélène-de-Kamouraska  
Saint-Gabriel-Lalemant  
Saint-Germain

Saint-Joseph-de-Kamouraska  
 Saint-Onésime-d'Ixworth  
 Saint-Pacôme  
 Saint-Pascal  
 Saint-Philippe-de-Néri

**Cour municipale de La Prairie**

La Prairie  
 Saint-Mathieu  
 Saint-Philippe

**Cour municipale de La Tuque**

La Tuque  
 MRC du Haut-Saint-Maurice

**Cour municipale de Lachute**

Lachute  
 Brownsburg-Chatham  
 Gore  
 Grenville  
 Grenville-sur-la Rouge  
 Harrington  
 Mille-Isles  
 Saint-André-d'Argenteuil  
 Wentworth

**Cour municipale de Lac-Mégantic**

Lac-Mégantic  
 Audet  
 Courcelles  
 Frontenac  
 Lac-Drolet  
 Lambton  
 Marston  
 Milan  
 MRC Le Granit  
 Nantes  
 Notre-Dame-des-Bois  
 Piopolis  
 Saint-Augustin-de-Woburn  
 Sainte-Cécile-de-Whitton  
 Saint-Ludger  
 Saint-Robert-Bellarmin  
 Saint-Romain  
 Saint-Sébastien  
 Stornoway  
 Stratford  
 Val-Racine

**Cour municipale de L'Assomption**

L'Assomption  
 L'Épiphanie  
 Saint-Sulpice

**Cour municipale de Laval**

Laval

**Cour municipale de Lévis**

Lévis

**Cour municipale de Longueuil**

Longueuil

**Cour municipale de Magog**

Magog  
 Austin  
 Ayer's cliff  
 Bolton-Est  
 Eastman  
 Hatley  
 MRC de Memphrémagog  
 North Hatley  
 Ogden  
 Orford  
 Potton  
 Sainte-Catherine-de-Hatley  
 Stanstead

**Cour municipale de Mascouche**

Mascouche

**Cour municipale de Mirabel**

Mirabel  
 Saint-Colomban  
 Sainte-Sophie

**Cour municipale de Montmagny**

Montmagny  
 Berthier-sur-mer  
 Cap-Saint-Ignace  
 Lac-Frontière  
 MRC de Montmagny  
 Notre-Dame-du-Rosaire  
 Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues  
 Sainte-Apolline-de-Patton  
 Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud  
 Sainte-Lucie-de-Beaugard  
 Saint-Fabien-de-Panet  
 Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud  
 Saint-Just-de-Bretonnières  
 Saint-Paul-de-Montminy  
 Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

**Cour municipale de Montréal**

Montréal

**Cour municipale de Mont-Saint-Hilaire**

Mont-Saint-Hilaire  
 Carignan  
 Otterburn park  
 Saint-Antoine-sur-Richelieu  
 Saint-Charles-sur-Richelieu  
 Saint-Denis-sur-Richelieu  
 Saint-Jean-Baptiste  
 Saint-Marc-sur-Richelieu  
 Saint-Mathieu-de-Beloil

**Cour municipale de Mont-Tremblant**

Mont-Tremblant

**Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle**

MRC d'Antoine-Labelle  
 Chute-Saint-Philippe  
 Ferme-Neuve  
 Kiamika  
 La Macaza  
 Lac-des-Écorces  
 Lac-du-Cerf  
 Lac-Saguenay  
 Lac-Saint-Paul  
 L'Ascension  
 Mont-Saint-Michel  
 Nominique  
 Notre-Dame-du-Laus  
 Notre-Dame-du-Pontmain  
 Rivière-Rouge  
 Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles  
 Sainte-Anne-du-Lac

**Cour municipale de la MRC de Bellechasse**

MRC de Bellechasse  
 Armagh  
 Beaumont  
 Honfleur  
 La Durantaye  
 Lac-Etchemin  
 MRC Les Etchemins  
 Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland  
 Saint-Anselme  
 Saint-Camille-de-Lellis  
 Saint-Charles-de-Bellechasse  
 Saint-Cyprien  
 Saint-Damien-de-Buckland  
 Sainte-Aurélie  
 Sainte-Claire  
 Sainte-Justine  
 Sainte-Rose-de-Watford  
 Sainte-Sabine  
 Saint-Gervais  
 Saint-Henri  
 Saint-Lazare-de-Bellechasse  
 Saint-Léon-de-Standon  
 Saint-Louis-de-Gonzague  
 Saint-Luc-de-Bellechasse  
 Saint-Magloire  
 Saint-Malachie  
 Saint-Michel-de-Bellechasse  
 Saint-Nazaire-de-Dorchester  
 Saint-Nérée-de-Bellechasse  
 Saint-Philémon  
 Saint-Raphaël  
 Saint-Vallier

**Cour municipale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais**

MRC des Collines-de-l'Outaouais  
 Boileau  
 Bowman  
 Chelsea  
 Chénéville  
 Duhamel

Fassett  
 Kazabazua  
 La Pêche  
 Lac-des-Plages  
 Lac-Sainte-Marie  
 Lac-Simon  
 L'Ange-Gardien  
 Lochaber  
 Lochaber-Partie-Ouest  
 Low  
 Mayo  
 Montebello  
 Montpellier  
 MRC de Papineau  
 Mulgrave-et-Derry  
 Namur  
 Notre-Dame-de-Bonsecours  
 Notre-Dame-de-la-Paix  
 Notre-Dame-de-la-Salette  
 Papineauville  
 Plaisance  
 Pontiac  
 Ripon  
 Saint-André-Avellin  
 Saint-Émile-de-Suffolk  
 Saint-Sixte  
 Thurso  
 Val-des-Bois  
 Val-des-Monts

**Cour municipale de la MRC de D'Autray**

MRC de D'Autray  
 Berthierville  
 La Visitation-de-l'Île-Dupas  
 Lanoraie  
 Lavaltrie  
 Mandeville  
 Saint-Barthélemy  
 Saint-Cléophas-de-Brandon  
 Saint-Cuthbert  
 Saint-Didace  
 Sainte-Élisabeth  
 Sainte-Geneviève-de-Berthier  
 Saint-Gabriel  
 Saint-Gabriel-de-Brandon  
 Saint-Ignace-de-Loyola  
 Saint-Norbert

**Cour municipale de la MRC de la Côte-de-Beaupré**

MRC de la Côte-de-Beaupré  
 Baie-Saint-Paul  
 Beaupré  
 Boischatel  
 Château-Richer  
 L'Ange-Gardien  
 Les Éboulements  
 L'Isle-aux-Coudres  
 MRC de Charlevoix  
 MRC de l'Île-d'Orléans  
 Petite-Rivière-Saint-François  
 Sainte-Anne-de-Beaupré  
 Sainte-Famille  
 Sainte-Pétronille  
 Saint-Ferréol-les-Neiges  
 Saint-François-de-l'Île-d'Orléans  
 Saint-Hilarion

Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans  
 Saint-Joachim  
 Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans  
 Saint-Louis-de-Gonzague-  
 du-Cap-Tourmente  
 Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans  
 Saint-Tite-des-Caps  
 Saint-Urbain

#### **Cour municipale de la MRC de la Mitis**

MRC de la Mitis  
 Grand-Métis  
 La Rédemption  
 Les Hauteurs  
 Métis-sur-Mer  
 Mont-Joli  
 Padoue  
 Price  
 Saint-Charles-Garnier  
 Saint-Donat  
 Sainte-Angèle-de-Méridi  
 Sainte-Flavie  
 Sainte-Jeanne-d'Arc  
 Sainte-Lucie  
 Saint-Gabriel-de-Rimouski  
 Saint-Joseph-de-Lepage  
 Saint-Octave-de-Métis

#### **Cour municipale de la MRC du Haut-Saint-Laurent**

MRC du Haut-Saint-Laurent  
 Dundee  
 Elgin  
 Franklin  
 Godmanchester  
 Havelock  
 Hinchinbrooke  
 Howick  
 Huntingdon  
 Ormstown  
 Saint-Anicet  
 Saint-Chrysostome  
 Sainte-Barbe  
 Très-Saint-Sacrement

#### **Cour municipale de la MRC de L'Islet**

MRC de L'Islet  
 L'Islet-sur-Mer—  
 Saint-Eugène-L'Islet  
 Saint-Adalbert  
 Saint-Aubert  
 Saint-Cyrille-de-Lessard  
 Saint-Damase-de-L'Islet  
 Sainte-Félicité  
 Sainte-Louise  
 Sainte-Perpétue  
 Saint-Jean-Port-Joli  
 Saint-Marcel  
 Saint-Omer  
 Saint-Pamphile  
 Saint-Roch-des-Aulnaies  
 Tourville

#### **Cour municipale de la MRC de Lotbinière**

MRC de Lotbinière  
 Dosquet  
 Laurier-Station  
 Leclercville  
 Lotbinière  
 Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-  
 d'Isso  
 Saint-Agapit  
 Saint-Antoine-de-Tilly  
 Saint-Apollinaire  
 Sainte-Agathe-de-Lotbinière  
 Sainte-Croix  
 Saint-Édouard-de-Lotbinière  
 Saint-Flavian  
 Saint-Gilles  
 Saint-Janvier-de-Joly  
 Saint-Narcisse-de-Beaurivage  
 Saint-Patrice-de-Beaurivage  
 Saint-Sylvestre  
 Val-Alain

#### **Cour municipale de la MRC de Marguerite-d'Youville**

MRC de Marguerite-d'Youville  
 Calixa-Lavallée  
 Contrecoeur  
 Saint-Arnable  
 Sainte-Julie  
 Varennes  
 Verchères

#### **Cour municipale de la MRC de Maskinongé**

MRC de Maskinongé  
 Charette  
 Louiseville  
 Maskinongé  
 Saint-Alexis-des-Monts  
 Saint-Barnabé  
 Saint-Boniface  
 Sainte-Angèle-de-Prémont  
 Saint-Édouard-de-Maskinongé  
 Saint-Élie-de-Caxton  
 Saint-Étienne-des-Grès  
 Sainte-Ursule  
 Saint-Justin  
 Saint-Léon-le-Grand  
 Saint-Mathieu-du-Parc  
 Saint-Paulin  
 Saint-Sévère  
 Yamachiche

#### **Cour municipale de la MRC de Mékinac**

MRC de Mékinac  
 Grandes-Piles  
 Hérouxville  
 Lac-aux-Sables  
 Notre-Dame-de-Montauban  
 Saint-Adelphe  
 Sainte-Thècle  
 Saint-Roch-de-Mékinac  
 Saint-Séverin  
 Saint-Tite  
 Trois-Rives

#### **Cour municipale de la MRC de Montcalm**

Saint-Alexis  
 Saint-Calixte  
 Sainte-Julienne  
 Sainte-Marie-Salomé  
 Saint-Esprit  
 Saint-Jacques  
 Saint-Liguori  
 Saint-Lin-Laurentides  
 Saint-Roch-de-L'Achigan  
 Saint-Roch-Ouest

#### **Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François**

MRC du Val-Saint-François  
 Bonsecours  
 Cleveland  
 Kingbury  
 Lawrenceville  
 Maricourt  
 Melbourne  
 Racine  
 Richmond  
 Saint-Claude  
 Saint-Denis-de-Brompton  
 Sainte-Anne-de-la-Rochelle  
 Saint-François-Xavier-  
 de-Brompton  
 Stoke  
 Ulverton  
 Valcourt  
 Val-Joli  
 Windsor

#### **Cour municipale de la MRC de Vaudreuil-Soulanges**

MRC de Vaudreuil-Soulanges  
 Coteau-du-Lac  
 Hudson  
 Les Cèdres  
 Les Coteaux  
 L'Île-Cadieux  
 L'Île-Perrot  
 Notre-Dame-de-l'Île-Perrot  
 Pincourt  
 Pointe-des-Cascades  
 Pointe-Fortune  
 Rigaud  
 Rivière-Beaudette  
 Saint-Clet  
 Sainte-Justine-de-Newton  
 Sainte-Marthe  
 Saint-Lazare  
 Saint-Polycarpe  
 Saint-Télesphore  
 Saint-Zotique  
 Terrasse-Vaudreuil  
 Très-Saint-Rédempteur  
 Vaudreuil-Dorion  
 Vaudreuil-sur-le-Lac

#### **Cour municipale de Nicolet**

Nicolet  
 Aston-Jonction  
 Baie-du-Febvre  
 Deschailons-sur-Saint-laurent  
 Fortierville

Grand-Saint-Esprit  
 La Visitation-de-Yamaska  
 Lemieux  
 Manseau  
 MRC de Bécancour  
 MRC Nicolet-Yamaska  
 Parisville  
 Pierreville  
 Saint-Célestin  
 Sainte-Cécile-de-Lévrard  
 Sainte-Eulalie  
 Sainte-Françoise  
 Saint-Elphège  
 Sainte-Marie-de-Blandford  
 Sainte-Monique  
 Sainte-Perpétue  
 Sainte-Sophie-de-Lévrard  
 Saint-Léonard-d'Aston  
 Saint-Pierre-les-Becquets  
 Saint-Sylvere  
 Saint-Wenceslas  
 Saint-Zéphirin-de-Courval

#### **Cour municipale de Plessisville**

Plessisville  
 Inverness  
 Laurierville  
 Lyster  
 Notre-Dame-de-Lourdes  
 Sainte-Sophie-d'Halifax  
 Saint-Ferdinand  
 Saint-Pierre-Baptiste  
 Villeroy

#### **Cour municipale de Princeville**

Princeville

#### **Cour municipale de Québec**

Québec

#### **Cour municipale de Repentigny**

Repentigny

#### **Cour municipale de Rimouski**

Rimouski  
 Esprit-Saint  
 La Trinité-des-Monts  
 Le Bic  
 Saint-Anaclet-de-Lessard  
 Sainte-Luce  
 Saint-Eugène-de-Ladrière  
 Saint-Fabien  
 Saint-Marcellin  
 Saint-Narcisse-de-Rimouski  
 Saint-Valérien

#### **Cour municipale de Rivière-du-Loup**

Rivière-du-Loup  
 Auclair  
 Biencourt  
 Cacouna

Dégelis  
Lac-des-Aigles  
Lejeune  
L'Isle-Verte  
MRC de Rivière-du-Loup  
MRC de Témiscouata  
Notre-Dame-des-Sept-Douleurs  
Notre-Dame-du-Portage  
Packington  
Pohénégamook  
Rivière-Bleue  
Saint-Antonin  
Saint-Arsène  
Saint-Athanase  
Saint-Cyprien  
Saint-Elzéar-de-Témiscouata  
Saint-Épiphane  
Saint-Eusèbe  
Saint-François-Xavier-de-Viger  
Saint-Honoré-de-Témiscouata  
Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup  
Saint-Jean-de-la-Lande  
Saint-Juste-du-Lac  
Saint-Louis-du-Ha! Ha!  
Saint-Marc-du-Lac-Long  
Saint-Michel-du-Squatec  
Saint-Modeste  
Saint-Paul-de-la-Croix  
Saint-Pierre-de-Lamy  
Témiscouata-sur-le-Lac

**Cour municipale de Roberval**

Roberval  
Chambord  
Lac-Bouchette  
MRC du Domaine-du-Roy  
Saint-André-du-Lac-Saint-Jean  
Sainte-Hedwige  
Saint-François-de-Sales

**Cour municipale de Rosemère**

Rosemère  
Lorraine

**Cour municipale de Saguenay**

Saguenay  
Ferland-et-Boileau  
L'Anse-Saint-Jean  
Larouche  
MRC du Fjord-du-Saguenay  
Petit-Saguenay  
Rivière-Éternité  
Saint-Ambroise  
Saint-Charles-de-Bourget  
Sainte-Rose-du-Nord  
Saint-Félix-d'Otis  
Saint-Fulgence  
Saint-Honoré

**Cour municipale de Saint-Césaire**

Saint-Césaire  
Ange-Gardien  
Marieville  
MRC de Rouville  
Rougemont  
Sainte-Angèle-de-Monnoir  
Saint-Paul-d'Abbotsford

**Cour municipale de Saint-Constant**

Saint-Constant  
Delson

**Cour municipale de Sainte-Adèle**

Sainte-Adèle  
Estérel  
Lac-des-Seize-Îles  
Morin-Heights  
MRC des Pays-d'en-Haut  
Piedmont  
Saint-Adolphe-d'Howard  
Sainte-Anne-des-Lacs  
Sainte-Marguerite  
Saint-Hippolyte  
Saint-Sauveur  
Wentworth-Nord

**Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts**

Sainte-Agathe-des-Monts  
Amherst  
Arundel  
Barkmere  
Brébeuf  
Huberdeau  
La Conception  
La Minerve  
Labelle  
Lac-Supérieur  
Lantier  
Montcalm  
Sainte-Lucie-des-Laurentides  
Saint-Faustin-Lac-Carré  
Val-David  
Val-des-Lacs  
Val-Morin

**Cour municipale de Sainte-Marie**

Sainte-Marie  
Frampton  
MRC de La Nouvelle-Beauce  
Saint-Bernard  
Saint-Hénédine  
Saint-Elzéar  
Sainte-Marguerite  
Saint-Isidore  
Saint-Lambert-de-Lauzon  
Saints-Anges  
Scott  
Vallée-Jonction

**Cour municipale de Sainte-Thérèse**

Sainte-Thérèse

**Cour municipale de Saint-Félicien**

Saint-Félicien  
La Doré  
Saint-Prime

**Cour municipale de Saint-Georges**

Saint-Georges  
La Guadeloupe  
Lac-Poulin  
MRC de Beauce-Sartigan  
Notre-Dame-des-Pins  
Saint-Benjamin  
Saint-Benoît-Labre  
Saint-Côme-Linière  
Saint-Éphrem-de-Beauce  
Saint-Évariste-de-Forsyth  
Saint-Gédéon-de-Beauce  
Saint-Hilaire-de-Dorset  
Saint-Honoré-de-Shenley  
Saint-Martin  
Saint-Philibert  
Saint-Prosper  
Saint-René  
Saint-Simon-les-Mines  
Saint-Théophile  
Saint-Zacharie

**Cour municipale de Saint-Hyacinthe**

Saint-Hyacinthe  
La Présentation  
MRC des Maskoutains  
Saint-Barnabé-Sud  
Saint-Bernard-de-Michaudville  
Saint-Damase  
Saint-Dominique  
Sainte-Hélène-de-Bagot  
Sainte-Madeleine  
Sainte-Marie-Madeleine  
Saint-Hugues  
Saint-Jude  
Saint-Liboire  
Saint-Louis  
Saint-Marcel-de-Richelieu  
Saint-Pie  
Saint-Simon  
Saint-Valérien-de-Milton

**Cour municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu**

Saint-Jean-sur-Richelieu  
Henryville  
Lacolle  
Mont-Saint-Grégoire  
MRC du Haut-Richelieu  
Noyan  
Saint-Alexandre  
Saint-Blaise-sur-Richelieu  
Sainte-Anne-de-Sabrevois  
Sainte-Brigide-d'Iberville

Saint-Georges-de-Clarenceville  
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix  
Saint-Sébastien  
Venise-en-Québec

**Cour municipale de Saint-Jérôme**

Saint-Jérôme  
Prévost

**Cour municipale de Saint-Raymond**

Saint-Raymond  
Fossambault-sur-le-Lac  
Lac-Beauport  
Lac-Delage  
Lac-Saint-Joseph  
Lac-Sergent  
MRC La Jacques-Cartier  
Sainte-Christine-d'Auvergne  
Saint-Gabriel-de-Valcartier  
Saint-Gilbert  
Saint-Léonard-de-Portneuf  
Saint-Marc-des-Carières  
Saint-Thuribe  
Saint-Ubalde  
Shannon  
Stoneham-et-Tewkesbury

**Cour municipale de Saint-Rémi**

Saint-Rémi  
Hemmingford  
MRC des Jardins-de-Napierville  
Napierville  
Saint-Bernard-de-Lacolle  
Saint-Cyprien-de-Napierville  
Sainte-Clotilde-de-Châteauguay  
Saint-Édouard  
Saint-Jacques-le-Mineur  
Saint-Michel  
Saint-Patrice-de-Sherrington  
Saint-Valentin

**Cour municipale de Salaberry-de-Valleyfield**

Salaberry-de-Valleyfield  
MRC de Beauharnois-Salaberry  
Sainte-Martine  
Saint-Étienne-de-Beauharnois  
Saint-Louis-de-Gonzague  
Saint-Stanislas-de-Kostka  
Saint-Urbain-Premier

**Cour municipale de Sept-Îles**

Sept-Îles  
MRC de Sept-Rivières

**Cour municipale de Shawinigan**

Shawinigan  
Notre-Dame-du-Mont-Carmel

**Cour municipale  
de Sherbrooke**  
Sherbrooke

**Cour municipale  
de Sorel-Tracy**

Sorel-Tracy  
Massueville  
MRC du Bas-Richelieu  
Saint-Aimé  
Saint-David  
Sainte-Anne-de-Sorel  
Sainte-Victoire-de-Sorel  
Saint-François-du-Lac  
Saint-Gérard-Majella  
Saint-Joseph-de-Sorel  
Saint-Ours  
Saint-Robert  
Saint-Roch-de-Richelieu  
Yamaska

**Cour municipale  
de Terrebonne**

Terrebonne  
Bois-des-Fillion  
Sainte-Anne-des-Plaines

**Cour municipale  
de Thetford Mines**

Thetford Mines  
Adstock  
Beaulac-Garthby  
Disraéli  
East Broughton  
Kinnear's Mills  
Sacré-Coeur-de-Jésus  
Sainte-Clothilde-de-Beauce  
Sainte-Praxède  
Saint-Fortunat  
Saint-Joseph-de-Coleraine  
Saint-Julien  
Saint-Pierre-de-Broughton

**Cour municipale  
de Trois-Rivières**

Trois-Rivières  
Batiscan  
Bécancour  
Champlain  
Sainte-Anne-de-la-Pérade  
Sainte-Geneviève-de-Batiscan  
Saint-Luc-de-Vincennes  
Saint-Maurice  
Saint-Narcisse  
Saint-Prosper  
Saint-Stanislas

**Cour municipale  
de Val-d'Or**

Val-d'Or  
Belcourt  
Malartic  
MRC de La Vallée-de-l'Or  
Rivière-Héva

**Cour municipale  
de Victoriaville**

Victoriaville  
Chesterville  
Daveluyville  
Ham-Nord  
Kingsey Falls  
Maddington Falls  
MRC d'Arthabaska  
Notre-Dame-de-Ham  
Saint-Albert  
Saint-Christophe-  
d'Arthabaska  
Sainte-Anne-du-Sault  
Sainte-Clothilde-de-Horton  
Sainte-Élizabeth-de-Warwick  
Sainte-Hélène-de-Chester  
Sainte-Séraphine  
Saint-Louis-de-Blandford  
Saint-Norbert-d'Arthabaska

Saint-Rémi-de-Tingwick  
Saint-Rosaire  
Saint-Samuel  
Saints-Martyrs-Canadiens  
Saint-Valère  
Tingwick  
Warwick

**Cour municipale  
de Waterloo**

Waterloo  
Bolton-Ouest  
Bromont  
Lac-Brome  
Sainte-Cécile-de-Milton  
Saint-Étienne-de-Bolton  
Saint-Joachim-de-Shefford  
Shefford  
Stukely-Sud  
Warden

## ANNEXE 2 – Statistiques des dossiers traités dans les cours municipales

	Règlements municipaux		Circulation et stationnement		Code de la sécurité routière		Statutaire provincial		TOTAL		Dossiers ouverts Code criminel	Dossiers fermés Code criminel	Infractions personnes mineures	Matière civile
	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut				
<b>Acton Vale</b>	95	45	6	6	570	333	8	8	<b>679</b>	<b>392</b>	0	0	14	1
<b>Alma</b>	84	33	284	264	1690	1101	35	18	<b>2093</b>	<b>1416</b>	0	0	43	1
<b>Antoine-Labelle (MRC)</b>	187	72	1	1	1237	844	53	28	<b>1478</b>	<b>945</b>	0	0	16	0
<b>Asbestos</b>	72	69	27	22	652	361	12	8	<b>763</b>	<b>460</b>	0	0	19	4
<b>Baie-Comeau</b>	224	67	253	206	2450	1226	15	3	<b>2942</b>	<b>1502</b>	0	0	49	0
<b>Bellechasse (MRC)</b>	68	50	0	0	872	771	40	31	<b>980</b>	<b>852</b>	0	0	15	0
<b>Beloil</b>	75	63	184	174	2433	2088	1	1	<b>2693</b>	<b>2326</b>	0	0	122	0
<b>Blainville</b>	172	107	174	144	4698	3146	0	0	<b>5044</b>	<b>3397</b>	186	796	69	0
<b>Boisbriand</b>	142	45	88	84	4656	2938	0	0	<b>4886</b>	<b>3067</b>	61	77	35	1
<b>Candiac</b>	94	72	206	200	3078	2413	0	0	<b>3378</b>	<b>2685</b>	0	0	41	0
<b>Chambly</b>	530	103	351	220	4727	2736	42	8	<b>5650</b>	<b>3067</b>	0	2	75	0
<b>Châteauguay</b>	376	185	325	296	3852	2888	18	9	<b>4571</b>	<b>3378</b>	149	93	72	0
<b>Chibougamau</b>	209	178	37	26	396	271	2	1	<b>644</b>	<b>476</b>	0	0	11	0
<b>Coaticook</b>	23	9	13	5	498	168	19	1	<b>553</b>	<b>183</b>	0	0	18	0
<b>Collines-de-l'Outaouais (MRC)</b>	492	92	57	42	5204	3390	83	33	<b>5836</b>	<b>3557</b>	0	0	57	1
<b>Côte-de-Beaupré (MRC)</b>	148	58	44	38	2681	1836	42	18	<b>2915</b>	<b>1950</b>	0	0	33	8
<b>Cowansville</b>	173	59	133	106	1457	892	2	1	<b>1765</b>	<b>1058</b>	0	0	34	0
<b>D'Autray (MRC)</b>	300	148	67	60	1451	884	60	33	<b>1878</b>	<b>1125</b>	0	0	26	0
<b>Deux-Montagnes</b>	838	386	405	380	9867	6672	12	5	<b>11122</b>	<b>7443</b>	188	62	97	0
<b>Dolbeau-Mistassini</b>	91	63	42	32	680	473	20	18	<b>833</b>	<b>586</b>	0	0	23	0
<b>Donnacoona</b>	75	34	76	73	562	461	17	13	<b>730</b>	<b>581</b>	0	0	19	1
<b>Drummondville</b>	451	197	676	627	1969	1074	0	0	<b>3096</b>	<b>1898</b>	0	0	92	0
<b>East Angus</b>	124	17	3	2	745	412	15	7	<b>887</b>	<b>438</b>	54	115	22	0

	Règlements municipaux		Circulation et stationnement		Code de la sécurité routière		Statutaire provincial		TOTAL		Dossiers ouverts Code criminel	Dossiers fermés Code criminel	Infractions personnes mineures	Matière civile
	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut				
<b>Gatineau</b>	2359	1518	8998	7864	20494	14487	0	0	<b>31851</b>	<b>23869</b>	0	0	305	0
<b>Granby</b>	1082	487	1016	935	2773	1926	16	13	<b>4887</b>	<b>3361</b>	0	0	132	0
<b>Haut-Saint-Laurent (MRC)</b>	314	76	15	14	817	588	22	10	<b>1168</b>	<b>688</b>	0	0	24	0
<b>Îles-de-la-Madeleine</b>	13	5	5	4	131	109	10	6	<b>159</b>	<b>124</b>	0	0	3	0
<b>Joliette</b>	487	308	1428	1366	2506	1722	48	29	<b>4469</b>	<b>3425</b>	263	41	75	1
<b>Lachute</b>	400	46	83	81	1222	915	13	5	<b>1718</b>	<b>1047</b>	0	0	26	0
<b>Lac-Mégantic</b>	34	13	15	14	546	376	22	9	<b>617</b>	<b>412</b>	0	0	16	0
<b>La Pocatière</b>	12	10	24	23	481	420	9	5	<b>526</b>	<b>458</b>	0	0	21	0
<b>La Prairie</b>	100	64	329	308	3041	2255	8	6	<b>3478</b>	<b>2633</b>	0	0	18	0
<b>L'Assomption</b>	143	95	103	96	1728	1244	21	17	<b>1995</b>	<b>1452</b>	0	0	48	0
<b>La Tuque</b>	92	33	82	70	776	499	48	23	<b>998</b>	<b>625</b>	0	0	19	0
<b>Laval</b>	1504	1197	16376	16014	22663	19915	22	14	<b>40565</b>	<b>37140</b>	0	0	423	0
<b>Lévis</b>	479	279	285	264	4021	3359	22	7	<b>4807</b>	<b>3909</b>	519	738	143	0
<b>L'Islet (MRC)</b>	32	8	0	0	289	218	9	6	<b>330</b>	<b>232</b>	0	0	6	0
<b>Longueuil</b>	2268	1742	2818	2325	25620	20772	0	0	<b>30706</b>	<b>24839</b>	0	0	265	0
<b>Lotbinière (MRC)</b>	97	48	3	3	763	689	26	18	<b>889</b>	<b>758</b>	0	0	26	1
<b>Magog</b>	243	189	217	215	1283	1176	1	1	<b>1744</b>	<b>1581</b>	0	0	27	105
<b>Marguerite-d'Youville (MRC)</b>	203	101	211	204	3712	2955	6	2	<b>4132</b>	<b>3262</b>	0	0	51	0
<b>Mascouche</b>	359	267	251	213	5048	3751	9	7	<b>5667</b>	<b>4238</b>	212	216	73	0
<b>Maskinongé (MRC)</b>	117	68	46	45	1293	914	18	12	<b>1474</b>	<b>1039</b>	0	0	25	1
<b>Matawinie (MRC)</b>	610	319	97	90	1270	954	84	56	<b>2061</b>	<b>1419</b>	0	0	48	0
<b>Mékinac (MRC)</b>	84	70	5	5	566	502	24	17	<b>679</b>	<b>594</b>	0	0	6	0
<b>Mirabel</b>	985	188	513	466	7603	4820	1	1	<b>9102</b>	<b>5475</b>	93	389	69	0

	Règlements municipaux		Circulation et stationnement		Code de la sécurité routière		Statutaire provincial		TOTAL		Dossiers ouverts Code criminel	Dossiers fermés Code criminel	Infractions personnes mineures	Matière civile
	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut				
<b>Mitis (MRC)</b>	63	22	8	8	492	395	17	9	<b>580</b>	<b>434</b>	0	0	14	0
<b>Montcalm (MRC)</b>	397	214	93	87	2828	1943	99	48	<b>3417</b>	<b>2292</b>	0	0	50	54
<b>Montmagny</b>	77	29	13	9	614	378	12	2	<b>716</b>	<b>418</b>	0	0	14	0
<b>Montréal</b>	16852	9776	362664	307149	Note 1	Note 2	Note 3	Note 4	<b>379516</b>	<b>316925</b>	14438	n/d	n/d	n/d
<b>Mont-Saint-Hilaire</b>	133	34	45	43	3219	1911	2	2	<b>3399</b>	<b>1990</b>	0	0	40	0
<b>Mont-Tremblant</b>	126	74	28	27	1457	952	0	0	<b>1611</b>	<b>1053</b>	0	0	7	0
<b>Nicolet</b>	46	22	7	7	526	358	41	21	<b>620</b>	<b>408</b>	0	0	8	0
<b>Plessisville</b>	30	15	28	24	468	265	4	3	<b>530</b>	<b>307</b>	0	0	10	0
<b>Princeville</b>	26	4	8	7	535	294	0	0	<b>569</b>	<b>305</b>	0	0	11	3
<b>Québec</b>	8507	5487	17152	13039	16185	10914	135	38	<b>41979</b>	<b>29478</b>	1806	4833	661	17
<b>Repentigny</b>	329	183	773	689	7346	4140	2	2	<b>8450</b>	<b>5014</b>	627	1658	56	0
<b>Rimouski</b>	89	57	537	518	1017	677	17	12	<b>1660</b>	<b>1264</b>	0	0	39	0
<b>Rivière-du-Loup</b>	135	24	113	90	1739	1139	29	7	<b>2016</b>	<b>1260</b>	0	0	42	0
<b>Roberval</b>	78	32	44	42	594	397	0	0	<b>716</b>	<b>471</b>	0	0	14	0
<b>Rosemère</b>	203	99	47	33	4344	2554	0	0	<b>4594</b>	<b>2686</b>	156	230	25	0
<b>Saguenay</b>	394	211	1087	953	6576	4924	105	43	<b>8162</b>	<b>6131</b>	0	0	94	0
<b>Salaberry-de-Valleyfield</b>	815	492	416	347	2522	1624	0	0	<b>3753</b>	<b>2463</b>	0	0	44	0
<b>Sainte-Adèle</b>	397	236	106	95	2545	2025	13	11	<b>3061</b>	<b>2367</b>	291	412	49	0
<b>Sainte-Agathe-des-Monts</b>	524	183	105	74	2375	1479	6	4	<b>3010</b>	<b>1740</b>	0	0	51	0
<b>Saint-Césaire</b>	395	33	65	60	1267	730	3	0	<b>1730</b>	<b>823</b>	0	0	11	0
<b>Saint-Constant</b>	224	77	161	149	3782	2806	1	0	<b>4168</b>	<b>3032</b>	0	0	41	0
<b>Saint-Félicien</b>	11	7	17	16	472	220	12	4	<b>512</b>	<b>247</b>	0	0	10	0

Note 1 : Cette donnée est incluse dans les dossiers contestés en matière de circulation et stationnement.

Note 2 : Cette donnée est incluse dans les dossiers par défaut en matière de circulation et stationnement.

Note 3 : Cette donnée est incluse dans les dossiers contestés en matière de règlements municipaux.

Note 4 : Cette donnée est incluse dans les dossiers par défaut en matière de règlements municipaux.

n/d : Non disponible

	Règlements municipaux		Circulation et stationnement		Code de la sécurité routière		Statutaire provincial		TOTAL		Dossiers ouverts Code criminel	Dossiers fermés Code criminel	Infractions personnes mineures	Matière civile
	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut	Contestés	Défaut				
<b>Saint-Georges</b>	143	115	162	140	1025	830	16	11	<b>1346</b>	<b>1096</b>	0	0	62	0
<b>Saint-Hyacinthe</b>	445	117	1752	1681	2576	1793	19	4	<b>4792</b>	<b>3595</b>	0	0	89	0
<b>Saint-Jean-sur-Richelieu</b>	793	348	975	892	6877	4487	29	9	<b>8674</b>	<b>5736</b>	0	0	178	19
<b>Saint-Jérôme</b>	628	420	1515	1392	3987	2033	12	9	<b>6142</b>	<b>3854</b>	379	1594	82	0
<b>Sainte-Marie</b>	59	29	21	17	935	770	9	2	<b>1024</b>	<b>818</b>	0	0	32	0
<b>Saint-Raymond</b>	222	49	66	53	1047	631	73	17	<b>1408</b>	<b>750</b>	0	0	29	0
<b>Saint-Rémi</b>	243	94	20	14	2004	1200	13	7	<b>2280</b>	<b>1315</b>	0	2	45	0
<b>Sainte-Thérèse</b>	257	119	512	477	4078	2526	0	0	<b>4847</b>	<b>3122</b>	69	88	54	0
<b>Sept-îles</b>	170	141	131	123	545	373	19	14	<b>865</b>	<b>651</b>	0	0	17	0
<b>Shawinigan</b>	501	315	620	578	2058	1377	83	24	<b>3262</b>	<b>2294</b>	0	0	49	5
<b>Sherbrooke</b>	2469	1347	5899	5365	8363	5153	0	0	<b>16731</b>	<b>11865</b>	0	0	199	3
<b>Sorel-Tracy</b>	160	112	706	643	1282	914	0	0	<b>2148</b>	<b>1669</b>	0	0	43	0
<b>Terrebonne</b>	844	438	1003	932	9924	7394	0	0	<b>11771</b>	<b>8764</b>	0	0	103	0
<b>Thetford Mines</b>	246	155	121	101	1082	771	16	13	<b>1465</b>	<b>1040</b>	0	0	43	0
<b>Trois-Rivières</b>	805	642	3566	3360	7011	5157	59	15	<b>11441</b>	<b>9174</b>	0	0	124	0
<b>Val-d'Or</b>	975	592	1568	1465	1716	1082	9	2	<b>4268</b>	<b>3141</b>	0	0	40	0
<b>Val-Saint-François (MRC)</b>	214	91	25	24	1435	881	23	17	<b>1697</b>	<b>1013</b>	0	0	12	0
<b>Vaudreuil-Soulanges (MRC)</b>	816	223	411	367	5148	3533	13	8	<b>6388</b>	<b>4131</b>	0	0	52	0
<b>Victoriaville</b>	418	136	785	646	2094	864	57	6	<b>3354</b>	<b>1652</b>	0	0	54	0
<b>Waterloo</b>	175	36	28	26	1582	1061	3	2	<b>1788</b>	<b>1125</b>	0	0	10	1
<b>TOTAUX</b>	<b>57 494</b>	<b>32 113</b>	<b>439 775</b>	<b>375 389</b>	<b>290 743</b>	<b>204 899</b>	<b>1886</b>	<b>874</b>	<b>789 898</b>	<b>613 275</b>	<b>19 491</b>	<b>11 346</b>	<b>5 459</b>	<b>227</b>

